



ESPE

ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION

Dossier d'accréditation

**Académie / Université
de La REUNION**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| 1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS | 4 |
| 1.1 CHEF DE PROJET | 4 |
| 1.2 GROUPE DE PILOTAGE ACADEMIQUE : 13 MEMBRES..... | 4 |
| 1.2.1. COMPOSITION DES GROUPES : | 5 |
| 1.2.1.1. Groupes de travail n° 1 : Structure, gouvernance, partenariats :..... | 5 |
| 1.2.1.2. Groupe de travail de travail n° 2 : Offre de formation..... | 6 |
| 1.2.1.3. Groupe de travail n° 3 : Moyens, infrastructures et modèle économique..... | 7 |
| 2. LA STRUCTURE DE L'ESPÉ ET SA GOUVERNANCE | 9 |
| 2.1. STATUT RETENU | 9 |
| 2.2. L'ORGANISATION GENERALE DE L'ESPÉ..... | 9 |
| Statuts..... | 9 |
| Les Partenariats..... | 9 |
| 2.3. LA DESCRIPTION DES DIFFERENTS CONSEILS ET DE LEUR MISSION | 9 |
| Le conseil d'école | 10 |
| Missions du conseil d'école..... | 10 |
| Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique..... | 11 |
| Missions du COSP..... | 11 |
| Autre instance : Les commissions pédagogiques..... | 12 |
| 3. LE PROJET ESPE..... | 14 |
| 3.1 OFFRE DE FORMATION AU SEIN DU CYCLE MASTER (DESCRIPTION DE L'ARCHITECTURE DE FORMATION ET DES FLUX PREVISIBLES)..... | 14 |
| Le Tronc Commun..... | 22 |
| Note à propos des contenus du Tronc commun :..... | 24 |
| Mutualisation avec la FC | 24 |
| Spécialités disciplinaires et didactiques..... | 25 |
| Note à propos de l'enseignement du français en milieu créolophone | 26 |
| Stages et alternance..... | 26 |
| Mises en stage 2013-2014..... | 28 |
| Formats et éléments de cadrage adoptés pour les maquettes MEEF..... | 33 |
| Etat des lieux des maquettes des parcours..... | 36 |
| 3.2 OFFRE DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AU SEIN DU CYCLE LICENCE (PISTES ENVISAGÉES) | 40 |
| 3.3 ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF EAP (EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR)..... | 41 |
| 3.4. PARTICIPATIONS AUX ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRES | 43 |
| Le Plan Académique de Formation continue 2013 – 2014..... | 43 |
| Cahier des charges pour les formateurs..... | 45 |
| 3.5. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE FORMATION ET SA COHERENCE AVEC LA POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION DANS LES DOMAINES MEEF | 47 |
| 3.6 DISPOSITIFS PERMETTANT L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN LANGUES..... | 48 |
| 3.7 DISPOSITIFS PERMETTANT L'ACQUISITION DE COMPETENCES DANS L'USAGE DES OUTILS NUMERIQUES EN ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT..... | 51 |
| Remarques liminaires | 51 |
| Cadre général..... | 52 |
| Numérique et ESPE..... | 52 |
| Formation continue des personnels de l'Education Nationale | 55 |
| Autres publics..... | 55 |
| Formation ISN | 55 |

| | |
|---|-----------|
| <i>Le Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement (c2i2e)</i> | 56 |
| <i>Les ressources humaines</i> | 56 |
| 3.8. DISPOSITIFS D’EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS ET LEUR CONTRIBUTION A L’EVOLUTION DES DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES..... | 60 |
| 3.9. MODALITES D’EVALUATION DES ETUDIANTS..... | 60 |
| 3.10. DISPOSITIFS PERMETTANT L’ACCUEIL DES PUBLICS SPECIFIQUES..... | 62 |
| 4 – ORGANISATION DE LA MISSION DE COORDINATION | 64 |
| 4.1. DESCRIPTION DE L’ENSEMBLE DES EQUIPES PEDAGOGIQUES ET DE FORMATION IMPLIQUEES DANS LE PROJET | 64 |
| 4.2 DESCRIPTION DE L’INTERACTION AVEC LES SERVICES COMMUNS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARTENAIRES, LE RECTORAT ET LES SERVICES ACADEMIQUES, LES EPLE | 66 |
| <i>Type 1 - Partenariats entre Rectorat et Université</i> | 67 |
| <i>Type 2 - Nouveaux partenariats « internes » liés à la création des ESPÉ</i> | 67 |
| <i>Type 3 : Partenariats externes</i> | 68 |
| 4.3. OUTILS DE COORDINATION | 71 |
| <i>Eléments d’un organigramme de l’ESPÉ</i> | 71 |
| <i>Le pôle de direction</i> | 71 |
| <i>Un pôle de formation initiale</i> | 72 |
| <i>Un pôle de l’ingénierie de l’alternance intégrative et de la formation continue</i> | 73 |
| <i>Un pôle administratif</i> | 73 |
| 4.4 LIENS AVEC LA RECHERCHE | 74 |
| 5. MODELE ECONOMIQUE : PRINCIPES RETENUS POUR LA CONSTRUCTION DU MODELE ECONOMIQUE DU PROJET | 78 |
| 5.1. L’UNIVERSITE, | 79 |
| 5.2. LE RECTORAT | 81 |
| 5.3. LE CONSEIL GENERAL | 81 |
| 5.4. LA REGION | 82 |
| SOMMAIRE DES ANNEXES : DOCUMENT PRINCIPAL | 83 |

COMPLEMENTS AU DOSSIER D’ACCREDITATION

| | |
|--|------------|
| 6. REPONSES ET COMPLEMENTS RELATIFS A L’EVALUATION MINISTERIELLE | 86 |
| 6.1 DUREES ET MODALITES DES STAGES POUR LES ETUDIANTS DONT LE PROJET PROFESSIONNEL N’EST PAS L’INTEGRATION A L’EDUCATION NATIONALE. | 86 |
| 6.2 QUELS ROLES SONT AMENES A JOUER LES MEMBRES DES CORPS D’INSPECTION DANS L’ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ENSEIGNEMENTS DE L’ESPE..... | 88 |
| 6.3 LE PROJET NE PRECISE PAS QUEL TYPE D’INSTANCE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DES STAGES, OU BIEN INSTANCE DE REGULATION DU TRAVAIL DES TUTEURS SERA MISE EN PLACE. | 89 |
| <i>Annexe 1 : Extraits de la présentation du parcours Formation de formateurs (Mention PIF)</i> .. | 92 |
| <i>Annexe 2 - Pôle d’ingénierie dirigé par un membre des corps d’inspection</i> | 93 |
| <i>Annexe 3 : Plan de formation des tuteurs novices premier degré – année 2012/2013</i> | 96 |
| <i>Annexe 4 : bilan de formation des tuteurs novices premier degré – année 2012/2013</i> | 98 |
| <i>Annexe 5 : cahier des charges des maîtres d’accueil – année 2013/2014</i> | 101 |
| <i>Annexe 6 : Missions et modalités de suivi des stagiaires premier degré – année 2013/2014</i> .. | 102 |
| 7. COMPLEMENTS AU DOSSIER | 108 |

1. Renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

Nom du chef du projet : **M. TUPIN Frédéric**

Coordonnées téléphoniques : **06.92.41.28.18**

Courriel : **frederic.tupin@univ-reunion.fr**

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement : **Université de La Réunion**

1.2 Groupe de pilotage académique : 13 membres

Composition :

M. Thierry TERRET, recteur chancelier des universités de l'Académie de La Réunion,

M. Jean-Luc MARX, préfet de La Réunion, ou son représentant

Au titre de l'université :

M. Mohamed ROCHDI, président de l'Université de La Réunion,

Mme Cathy POMART, vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université de La Réunion,

M. Frédéric TUPIN, directeur de l'IUFM de l'Université de La Réunion

M. Luçay SAUTRON, directeur général des services de l'Université de La Réunion,

M. Olivier RIVIERE, directeur des services financiers de l'Université de La Réunion,

Mme Fatima FILIPPIN, directrice générale des ressources humaines de l'Université de La Réunion,

Au titre du rectorat :

M. Xavier LE GALL, secrétaire général de l'Académie de La Réunion,

M. Jacques BRIAND, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'académie de La Réunion,

M. Daniel HERVE, doyen des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux de l'Académie de La Réunion,

Mme Sylvie THIRARD, secrétaire générale adjointe de l'académie de La Réunion,

M. Jack CORRE, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au DAASEN de l'Académie de La Réunion,

Trois groupes ont été constitués, par thématique, afin de proposer les éléments constitutifs du projet au groupe de pilotage académique. Ces groupes rassemblent majoritairement des

personnels des services académiques et de l'université, mais également des représentants des collectivités locales, de la préfecture, un représentant du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, et un représentant du vice-rectorat de Mayotte.

Groupe n°1 : Structure, gouvernance et partenariats

Groupe n°2 : Offre de formation

Groupe n°3 : Moyens, Infrastructures et modèle économique

1.2.1. Composition des groupes :

1.2.1.1. Groupes de travail n° 1 : Structure, gouvernance, partenariats :

Au titre de l'université

Mesdames,

- ABEL, directrice des services juridiques de l'université de La Réunion
- POMART, vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire de l'université de La Réunion

Messieurs,

- CLANET, directeur adjoint de l'IUFM
- SAUTRON, directeur général des services de l'université
- TUPIN, chef de projet en vue de l'accréditation de la future ESPÉ, directeur de l'IUFM

Au titre du rectorat :

Mesdames,

- THIRARD, secrétaire générale adjointe du rectorat
- NURBEL, responsable des services juridiques du rectorat

Messieurs,

- BRIAND, DAASEN
- LE-GALL, secrétaire général du rectorat

Au titre des collectivités :

- Le représentant de la région
- Le représentant du conseil général
- Le représentant de l'AMDR

Au titre des partenaires :

- Le représentant du CCEE
- Le représentant du vice-rectorat de Mayotte

Coordonnateurs des travaux du groupe n°1 :

- Le directeur-adjoint de l'IUFM en charge du développement et de la prospective, M. Joël CLANET
- Le secrétaire général, M. Xavier LE-GALL

*1.2.1.2. Groupe de travail de travail n° 2 : Offre de formation**Au titre de l'université :*

- La vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire, Mme Cathy POMART
- Le vice-président étudiant M. Guillaume ARIBAUD
- Le directeur de l'IUFM, M. Frédéric TUPIN
- Les 4 représentants des composantes chargées du master enseignement
- Le chargé de mission de la formation continue de l'IUFM, M. Joël CLANET
- Le responsable C2I2E, M. Jean SIMON
- Le chargé de mission des stages, M. Thierry BERTHOMIEU
- Le responsable des langues vivantes, M. Yvon ROLLAND

Au titre du rectorat :

- Le DAASEN, M. Jacques BRIAND
- L'adjoint du DAASEN, M. Jack CORRE
- Le doyen des IA-IPR, M. Daniel HERVE
- Le doyen des IEN 1^{er} degré, M. Thierry LALLEMAND
- Le doyen des IEN 2nd degré, M. Christian HEO-HSIEN-KAI
- La chargée de mission des stages du 1^{er} degré, Mme Claude GOUDET
- La chargée de mission des stages du 2nd degré, Mme Bernadette VOISIN
- Le conseiller technique TICE, M. François MILLET
- Le chef de division de la DIFOR, M. Christian LE TIEC
- La chef de division de la DAFCO, Mme Marie-Claude GUYON

Coordonnateurs des travaux du groupe n°2 :

- La vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire, Mme Cathy POMART
- Le DAASEN, M. Jacques BRIAND

1.2.1.3. Groupe de travail n° 3 : Moyens, infrastructures et modèle économique

Au titre de l'université

- Le président de l'Université de La Réunion, M. Mohamed ROCHDI
- Le directeur de l'IUFM, M. Frédéric TUPIN
- Le directeur général des services, M. Luçay SAUTRON
- Le directeur des services financiers, M. Olivier RIVIERE
- La directrice des ressources humaines, Mme Fatima FILIPPIN

Au titre du rectorat

- Le secrétaire général, M. Xavier LE-GALL
- La secrétaire générale adjointe chargée de mission Université, Mme Sylvie THIRARD
- La secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, Mme Martine BERNARD
- Le secrétaire général adjoint, directeur du budget et de la modernisation administrative, M. Didier COLL-MOURNET
- Le chef de division de la DAISU, M. Yves BOSSARD
- Le chef de division de la DIFOR, M. Christian LE TIEC

Au titre des collectivités et autres services de l'état :

- Le représentant de la Préfecture
- Le représentant de la Région
- Le représentant du Conseil Général

Coordonnateurs des travaux du groupe n°3:

- Le président de l'Université de La Réunion, M. Mohamed ROCHDI
- La secrétaire générale adjointe chargée de mission Université, Mme Sylvie THIRARD

2. La structure de l'ESPÉ et sa gouvernance

2.1. Statut retenu

L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) de La Réunion est intégrée en tant que composante au sein de l'EPCSCP Université de La Réunion. Ce rattachement va de soi puisque La Réunion ne compte qu'une seule université.

2.2. L'organisation générale de l'ESPÉ

Statuts

L'ESPÉ en tant que composante particulière de l'Université de La Réunion relevant de l'article ##### envisage des statuts et une organisation tels que décrits dans le document porté en annexe (annexe 1). L'organisation générale reprend les éléments de cadrage qui apparaissent, à ce jour, dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2013).

Les statuts tels qu'il sont présentés seront complétés sur deux points majeurs que sont les compositions des conseils — Conseil d'Ecole et Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique — ceci dès parution de la circulaire annoncée.

Les Partenariats

Le cadre de la réflexion concernant les partenariats est abouti à ce stade de l'instruction du dossier. Il est tributaire des orientations prises en matière d'offre de formation au sein de la mention MEEF et des choix effectués à propos du modèle économique et des moyens affectés à l'ESPÉ. Nombre de ces partenariats donneront lieu à des conventions qui seront réactualisées annuellement. Nous traiterons de cette question dans la section 4.2.

2.3. La description des différents conseils et de leur mission

L'ESPÉ de la Réunion est administrée par un conseil et dirigé par un directeur selon les

dispositions prévues à l'article (#####) du code de l'éducation. Elle comprend également un conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Une circulaire, en instance de publication précisera les compositions des conseils (Conseil d'Ecole et Comité d'Orientation Scientifique et Pédagogique). Dès sa parution les statuts seront retravaillés pour respecter le cadrage ministériel.

Les membres du conseil de l'école sont désignés pour la durée de l'accréditation à l'exception des représentants des usagers qui sont désignés pour deux ans.

L'ESPÉ se déploie sur le Département de La Réunion et a vocation à intervenir de façon partenariale avec le vice-rectorat de Mayotte. Les actions de formation internes au département se déroulent sur deux sites implantés l'un à St Denis (site principal) et l'autre au Tampon (Campus sud). En cas de besoin et dans le cadre de conventionnements, certaines actions de formation peuvent se dérouler dans un établissement scolaire de l'académie du 1^{er} ou second degré.

Le conseil d'école

Le conseil d'école a compétence sur l'ensemble des missions relevant de l'ESPÉ. Il donne son avis par ses délibérations sur l'ensemble des questions concernant l'école. Il s'exprime, dans le respect du cadrage national, sur les orientations pédagogiques et l'organisation générale des études ainsi que sur le programme de recherche de l'école.

S'agissant de la base électorale, le code électoral actuel de l'université de La Réunion prévoit qu'est électeur et éligible au sein d'une composante tout enseignant effectuant l'équivalent d'un tiers d'un service au sein de la composante.

Le rattachement à la composante l'ESPÉ de toutes les formations relevant de son domaine de compétence fait que les personnels BIATSS qui y seront en poste constitueront la base électorale de cette autre catégorie de personnels.

Il est prévu que certaines personnalités puissent siéger avec voix consultative.

Missions du conseil d'école

Dans le cadre des orientations nationales relatives à la formation des professionnels œuvrant dans le champ de l'éducation, de la formation et de l'enseignement (éducateurs, formateurs, enseignants, cadres, responsables d'établissement et d'institution, ...) et en collaboration avec les partenaires institutionnels, l'ESPÉ de La Réunion assure les missions suivantes :

- Elle organise les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du

professorat et de l'éducation et des personnels enseignants stagiaires dans le cadre des orientations définies par l'état. Ces actions comportent des enseignements communs et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement ;

- Elle coordonne des préparations aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;
- Elle organise des actions de formation continue des personnels enseignants du premier et du second degrés et des personnels d'éducation ;
- Elle participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignant supérieur ;
- Elle conduit des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- Elle stimule, organise et fédère les recherches en éducation ;
- Elle participe à des actions de coopération internationale.

Dans le cadre de ses missions l'ESPÉ assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes et forme les enseignants à l'usage du numérique.

Elle assure ses missions avec les autres composantes de l'établissement (Université de La Réunion), les services académiques et les établissements scolaires, dans le cadre de conventions conclues avec eux. Elle doit associer à son action des professionnels intervenant dans le milieu scolaire.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Afin de nourrir la réflexion en vue des choix d'orientations stratégiques, le conseil d'école arrête les thématiques dont il souhaite que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) s'empare.

Sa composition sera fixée par un arrêté de portée nationale.

Missions du COSP

Le COSP a pour mission d'instruire et d'élaborer des propositions relativement aux sujets sur lesquels le conseil d'école. Les sujets concerneront notamment les éléments de prospective et de développement. En cas de besoin, des commissions thématiques pourront être sollicitées.

Autre instance : Les commissions pédagogiques

L'offre de formation dans les champs de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de l'encadrement est organisée par l'ESPÉ qui arrête, au sein de ses instances, le projet global en la matière. Ce projet comprend quatre mentions de master ainsi dénommées :

- MEEF (Master Enseignement Education Formation) - Premier degré
- MEEF (Master Enseignement Education Formation) - Second degré
- MEEF (Master Enseignement Education Formation) - Encadrement éducatif
- MEEF (Master Enseignement Education Formation) - Pratiques et ingénierie de la formation

Au sein de ces mentions plusieurs parcours peuvent être organisés.

Dans un objectif d'opérationnalisation, au sein de chaque parcours de formation, une **commission pédagogique** aura en charge l'organisation pédagogique et administrative (en lien avec les responsables administratifs attachés à l'ESPÉ), la mobilisation des moyens, ... relatifs au parcours concerné.

Les commissions pédagogiques n'auront pas de composition fixe. En feront partie potentiellement :

- les personnes portant la responsabilité du parcours, proposées par le directeur et nommées par le conseil d'école ;
- des représentants des étudiants ;
- des représentants de(s) l'employeur(s) potentiel(s) ;
- des personnes reconnues comme expertes dans le domaine ;
- des représentants des partenaires ;
- toute personne dont la participation serait jugée pertinente.

Le fonctionnement et l'animation des travaux du comité de pilotage sont laissés à l'appréciation du (des) responsable(s) du parcours.

La commission pédagogique est le lieu où sont particulièrement abordés les difficultés de mise en œuvre des cursus. C'est le lieu où se débattent les problèmes pédagogiques et où s'envisagent des propositions d'évolutions qui pourront être soumises au COSP.

Dans la même logique, la réflexion nécessaire à l'opérationnalisation des mentions, notamment à propos de la coordination entre les différents parcours, s'effectuera au sein d'une « commission pédagogique » qui sera composée des responsables de parcours concernés ainsi que des personnes engagées dans une des dimensions de cette

coordination ; nous pensons ici par exemple, aux éléments ayant trait à la mise en stage et/ou aux relations avec les établissements.

3. Le projet ESPE

3.1 Offre de formation au sein du cycle master (description de l'architecture de formation et des flux prévisibles)

Le modèle retenu s'inscrit dans une succession de principes que les maquettes de formation auront à articuler. Il s'agit de développer un master MEEF qui réponde à la fois aux exigences nationales (lignes de force du projet) et aux spécificités de ce département lesquelles supposent une prise en compte du contexte réunionnais. La dynamique se doit d'être intégrative à tous les niveaux, ce qui nécessite une réelle volonté d'articuler (y compris sur le plan des enseignements à caractère disciplinaire), les savoirs disciplinaires, la transposition didactique, les connaissances transversales issues des Sciences Humaines et Sociales, l'aide et/ou le retour à propos des stages en pratique accompagnée et/ou en responsabilité ainsi que les analyses de pratiques. La place des TICE et de l'enseignement des langues vivantes est également à souligner, non pas de façon marginale ou annexe, mais dans le fil des formations. La nécessaire prise en compte des stages (stage en pratique accompagnée en M1 et en alternance en M2) implique une réduction de la maquette en M2 de façon à ce que les étudiants soient en capacité de vivre leurs expériences de contacts avec le terrain dans des conditions *ad hoc*. Le travail de partenariat avec l'Education Nationale s'inscrira à tous les étages du développement des formations, bien au-delà de sa face la plus visible qui concerne le suivi des mémoires et la co-évaluation des stages.

L'architecture développée par le comité de pilotage académique s'inscrit dans une logique intégrative fondée sur :

- **la progressivité des parcours ;**
- **l'aménagement de passerelles préfigurant des réorientations estudiantines positives** (unités capitalisables, bénéfice conservé du tronc commun, ...) ;
- l'ouverture du **É** terminal du sigle ESPÉ à des **parcours connexes situés au-delà des frontières relatives au métier d'enseignant** (Métiers de la formation, de l'insertion, du sanitaire et du médicosocial, de l'accompagnement, de l'encadrement, du conseil, de l'évaluation, ...) ;
- le **continuum** à installer entre formation initiale et formation continue ;
- **la synergie à renforcer entre interventions de personnels de l'éducation nationale et interventions de personnels de l'enseignement supérieur** dans le cadre d'une co-construction de l'offre, des contenus, et des modalités d'intervention

pensées tant en formation initiale qu'en formation continue.

Le nécessaire continuum et l'aménagement de passerelles garantissant l'adaptabilité aux parcours individuels nous ont conduits à **privilégier l'entrée première par les compétences du référentiel national** (cf annexe n° 1bis). Cette entrée s'actualise dans les parcours de la mention MEEF par une déclinaison des contenus d'enseignement sous la forme d'un Tronc Commun de la Mention (TCM ou Tronc Commun Général), qui se décline en 4 « sub-mentions » :

- 1^{er} degré ;
- 2nd degré ;
- Encadrement éducatif ;
- Pratiques et ingénierie de la formation

(TCM1, TCM2, TCM3, TCM4) ; le Tronc Commun de certains parcours (TCp) (par exemple pour les parcours Langues) et les matières de spécialité (Spé).

L'offre potentielle actuelle de formation de niveau master — avant navettes ministérielles puis arbitrages définitifs (au CA du 4 juillet 2013) — s'inscrit sous la forme d'une déclinaison de 10 parcours en 2013 (certains comprenant des sous parcours comme les langues) et, vraisemblablement, 13 parcours en 2014¹, qui se déploient sous la mention unique MEEF et qui s'organisent, dans l'esprit de la note ministérielle (DEGESIP) du 10 avril 2013 en 4 « sub-mentions » :

- MEEF 1^{er} degré
- MEEF 2nd degré
- MEEF Encadrement Educatif
- MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation

(Il est à noter que les parcours dispensés en Formation Continue seront organisés en partenariat avec le SUFP et se devront d'être « auto-financés ».)

La référence à ces quatre « sub-mentions » ne vient pas pour autant s'inscrire en tension avec l'esprit d'une mention unique MEEF portée par le projet de loi. Cette dernière, d'une certaine façon, vient jouer un rôle « méta » qui garantit la cohérence d'ensemble et porte l'idée forte d'une culture transversale commune à tous les enseignants, éducateurs, formateurs, spécialistes de l'insertion et des problématiques

1

Des projets sont actuellement à l'étude avec pour perspective l'année 2015 (« Formateur d'adultes » et « Education à la santé ») sans que l'on sache, à ce jour, si nous aurons la capacité de les mettre en œuvre.

sociales, et autres formateurs de cadres des métiers connexes à ceux de l'éducation nationale.

Dans cet esprit et au regard de cette philosophie politique, des mutualisations (nous y reviendrons) sont donc pensées à tous les niveaux du schéma académique d'offre de formation, entre les « sub-mentions », entre 1^{er} et second degrés, entre formation initiale et formation continue (dans une progressivité), entre les différents parcours, ... Nous en présenterons les éléments dynamiques ultérieurement.

Cette offre diplômante est complétée par le volet de la **Formation Académique Continue (FAC)** à laquelle elle sera résolument articulée.

La dernière pièce de ce schéma global d'offre de formation académique concerne les formations initiale et continue des enseignants du supérieur, conformément aux nouvelles missions confiées aux ESPÉ.

Le tableau synoptique, situé en annexe, synthétise la structuration du Schéma Global d'Offre de Formation Académique (**SGOFA**, annexe 2) que nous proposons sous la forme d'une déclinaison pragmatique qui s'installe dans le temps (périmètre 1 de l'offre de formation à la rentrée 2013 ; périmètre 2 de l'offre de formation à la rentrée 2014 ; projections à partir de la rentrée 2015).

L'organisation retenue diffère quelque peu du pré-projet d'accréditation déposé le 28 février. Pour autant, les choix stratégiques et les modèles de formation sous-jacents restent très proches du projet initial. Ils se sont simplement adaptés aux éléments de cadrage nationaux qui nous sont parvenus ces deux derniers mois et aux paramètres et contraintes académiques (disciplines déficitaires, résultats aux concours, personnes-ressource, besoins nouveaux d'encadrement, partenariats en cours,...) qui ont servi de base à notre diagnostic stratégique, consolidé au fil de ces dernières semaines.

Dans les deux premiers blocs (toujours annexe 2), on trouve, ce qui relève des métiers classiques de l'enseignement avec un découpage par « sub-mention » (1^{er} degré, 2nd degré) et un regroupement pensé par secteurs (Lettres-langues, histoire-géographie ; sciences et technologie ; EPS).

- Le premier bloc regroupe la formation PE (2013) et la future formation ASH (2014).
- Le deuxième bloc accueille :
 - un double cursus CAPES/CAPLP lettres
 - un parcours créole bivalent

- 3 parcours de langues : anglais, espagnol, allemand
- un double cursus CAPES/CAPLP Histoire-Géographie
- un double cursus CAPES/CAPLP Maths et Maths-sciences
- un parcours en Education Physique et Sportive

Au sein de la « sub-mention » 1^{er} degré, la réflexion dédiée aux parcours ASH mérite d'être prolongée (ne serait-ce que parce que l'ASH n'épuise pas à elle seule la question des « élèves à besoins particuliers »). Les motivations de la création de ce parcours sont plurielles. De façon synthétique, il s'agit d'une part de conforter les formations existantes de type CAPA-SH, 2CA-SH (dispensées à l'heure actuelle à l'IUFM de La Réunion dans un partenariat étroit avec le Rectorat) en les universitarisant ; d'autre part de renforcer les problématiques des publics scolaires en difficulté(s) en les intégrant dans le Tronc Commun de Mention et dans certains parcours plus ciblés (perspective intégrative). Par ailleurs, ce parcours ASH de la mention MEEF devrait être fréquenté par des étudiants qui se destinent à de « nouvelles fonctions » telles que les AVSI (Auxiliaire de Vie Scolaire et d'Intégration).

- Les blocs 3 et 4 confirment l'ouverture vers les sub-mentions « Encadrement Educatif » et « Pratiques et ingénierie de la formation » qui viennent prendre place dans notre offre de formation académique, dès la rentrée 2013, concernant 2 des parcours stabilisés dans ce secteur (CPE et Formation de formateurs).

Dès 2014, le parcours « Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale » est amené à ouvrir. En revanche le parcours « Management des institutions sanitaires et médico-sociales » mérite d'être conforté (voir infra) avant d'envisager son ouverture prévue en septembre 2014.

L'offre dédiée aux personnels d'encadrement de l'Education Nationale est strictement contextualisée. Elle concerne notamment (mais pas exclusivement) les cadres moyens et supérieurs du système éducatif réunionnais pour lesquels les questions de formation continue revêtent une acuité particulière au regard de l'éloignement géographique des dispositifs en place sur le territoire métropolitain. Ce parcours est à penser dans une articulation étroite avec l'offre de formation proposée par l'ESEN. Des contacts ont été pris dans ce sens avec l'Ecole Supérieure de Poitiers.

Les deux sub-mentions « Encadrement Educatif » et « PIF » (Pratiques et Ingénierie de la Formation) sont appelées à s'ouvrir, progressivement, aux champs connexes que constituent les métiers de l'intervention. A cet égard, le projet académique envisage, à terme,

d'emprunter 3 pistes (Formateur d'adultes ; Intervention sociale ; Soins et santé) qui ont été identifiées au regard des ressources humaines régionales répertoriées et de l'universitarisation de ces « filières » en construction.

Néanmoins, la prudence est de mise dès lors que l'instruction de ces dossiers, de leurs implications partenariales et de l'évaluation des besoins sur les plans des personnes ressources et des modes de financement n'est pas encore achevée. Il faut donc entendre la création de parcours dans les trois domaines précités au titre de « projets ».

En ce qui concerne **la formation d'adultes**, l'évolution importante que nous envisagerions à propos de l'actuel parcours de formation de formateurs (Master FF) nous amène à formuler l'hypothèse d'une distinction entre un parcours intéressant les formateurs de formateurs dans le champ de l'éducation nationale, et un autre parcours davantage orienté vers la formation d'adultes. Des mutualisations restent cependant à l'étude.

Du côté de **l'intervention sociale**, un parcours de la mention MEEF (Master Intervention sociale) en partenariat, ou non, avec l'UNAFORIS (réseau national des établissements de recherche et de formation en intervention sociale) pourrait voir le jour. En tout cas, l'inscription de certaines formations dans le cadre du LMD (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique) entraîne une demande de la part des formateurs des établissements de formation, d'une certification les concernant au niveau master.

On peut donc considérer que ce créneau reste « ouvert ».

Enfin, 3^{ème} domaine, **la filière santé** peut s'appuyer sur un réseau structurant en « éducation à la santé » constitué à partir de l'année universitaire 2000-2001 autour de la mise en place d'un DU en formation continue dispensé au sein du Service Universitaire de Formation Permanente de l'Université de la Réunion (SUFP). Ce premier étage de certification est relayé aujourd'hui par le projet, construit, de mise en place progressive d'une Licence professionnelle « *Ingénierie de projet et intervention en éducation et promotion à la santé* » co-porté par l'Université Blaise Pascal Clermont II et l'Université de Lyon I avec lesquelles notre université est en train de construire activement un partenariat sous la forme d'une licence professionnelle inscrite en formation continue (perspective d'ouverture rentrée 2014 via le SUFP).

Il est à noter que pour ce projet de parcours, au même titre que pour les autres, des éléments de mutualisation seront à mettre en place, s'il devait voir le jour, de façon à ce que l'éducation à la santé ne constitue pas un domaine réservé à des « spécialistes » mais irrigue également l'ensemble de la mention par une insertion de contenus intégrés au Tronc Commun.

Autre dimension dans le champ du soin et de la santé, il n'existe pas, sur l'île de La Réunion, d'IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé). Ceux des professionnels qui souhaitent devenir formateur dans une des écoles réunionnaises telles que les IFSI, l'IFMK, les IFAS, ... doivent rejoindre une année durant un IFCS de métropole. Il y a lieu de garder également à l'esprit l'évolution pressentie des IFCS vers des écoles de management (les cadres de santé pouvant par exemple exercer les fonctions de responsable de service dans le secteur hospitalier ou celui de formateur au sein d'une école). Des connexions potentielles existent avec la formation des formateurs des écoles de santé et la formation des futurs enseignants mais également au niveau de l'encadrement au sein de l'éducation nationale (chefs de service, responsables d'établissement, ...).

Pour autant, l'Agence Régionale de la Santé (pilotée par Madame de Singly) semble aujourd'hui prioriser des formations attachées au management et c'est dans ce sens que les discussions se poursuivent à ce jour. Voilà pourquoi nous avons inscrit cette formation dans notre schéma académique.

A ce jour les travaux réunissant l'ARS, la Région (financeur) et l'Université de La Réunion (ESPÉ, IAE et UFR Santé) consistent à construire un parcours en lien avec les exigences liées à la délivrance du diplôme de cadre de santé (ARS). Ce travail d'ingénierie pédagogique est mené conjointement avec l'Institut d'Administration des Entreprises qui apporte son expertise en matière de management ainsi qu'avec l'UFR de Santé. Pour information le parcours intitulé « Management des institutions sanitaires et médicosociales » serait constitué d'Unités telles que :

- Pédagogie et Formation (150 h)
- Encadrement-Management (150 h)
- Recherche (90 h)
- Santé publique (90 h)
- Initiation au droit et à la sociologie (90 h)

Selon le projet des étudiants, une UE supplémentaire de 150 heures en management ou en pédagogie s'ajouterait à ce « tronc commun » de 570 heures.

Dernier élément intégré sous la Mention MEEF, le parcours « Recherche en éducation » s'inscrit dans une double logique : celle d'étudiants en quête d'une nouvelle orientation et celle d'un nécessaire développement des recherches en éducation comme élément structurant de la mise en place des ESPÉ.

Ce parcours est à entendre sous la forme d'entrées coordonnées en éducation intégrant des formateurs relevant de plusieurs équipes de recherches locales qu'il s'agisse de formateurs en sciences de l'éducation, en sciences de l'intervention, de didacticiens des disciplines

(maths, langues, français, ...) de spécialistes des TICE ou encore de collègues impliqués dans les problématiques régionales de lutte contre l'illettrisme. Cette convergence de plusieurs enseignants-chercheurs issus d'équipes à l'heure actuelle distinctes, rattachées à différentes composantes (IUFM ; UFR Lettres et Sciences Humaines ; UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement ; Institut d'Administration des Entreprises) préfigure l'organisation fédérative que pourraient proposer les différents acteurs de la recherche en éducation de notre académie.

La partie la plus à droite du tableau (toujours annexe 2) se distingue de la logique universitaire dans laquelle les différents parcours du master MEEF se distribuent. Elle reste néanmoins l'une des déclinaisons fortes de la réforme en cours via la mise en œuvre d'une offre de formation co-construite par l' ESPÉ et l'employeur Education Nationale afin de répondre aux nécessités portées par le diagnostic relatif aux situations et besoins tels qu'ils sont appréhendés de façon macro (sous forme d'ingénierie de la formation) et micro (tels que les acteurs professionnels, experts des différents terrains scolaires, les font remonter).

Dans cette fibre politique et institutionnelle, le Plan Académique de Formation, ses déclinaisons et quelques innovations prioritaires donneront lieu à la création d'une cellule d'ingénierie regroupant des personnels de l'éducation nationale et de l'ESP (voir infra section 3.4).

Parmi les priorités, on accordera une attention toute particulière à trois dispositifs : la formation de tuteurs (élément sensible de la mise en œuvre du modèle de l'alternance), l'accompagnement des EAP et la Formation de formateurs.

Enfin, le SGOFA (Schéma Global d'Offre de Formation Académique) distingue par ailleurs, au regard des effectifs prévisibles et du rôle des différents parcours dans une trajectoire professionnelle, ce qui relève de la formation initiale et ce qui relève de la formation continue. Cette distinction tient également compte des moyens respectifs dont disposent l'Université et Le Rectorat.

Le tableau situé ci-dessous résume quelles seront les formations susceptibles d'ouvrir en 2013 et 2014. Des projections concernent également les perspectives envisagées pour 2015.

| Mention MEEF (Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation) | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|--|--|-------------------------------|--|---|-------------------------------|--|---|-------------------------------|--|
| MEEF 1 ^{er} degré | | | MEEF 2 nd degré | | | MEEF Encadrement Educatif | | | MEEF Pratiques et Ingénierie de Formation | | |
| Parcours | Année potentielle d'ouverture | Formation Initiale ou Formation Continue | Parcours | Année potentielle d'ouverture | Formation Initiale ou Formation Continue | Parcours | Année potentielle d'ouverture | Formation Initiale ou Formation Continue | Parcours | Année potentielle d'ouverture | Formation Initiale ou Formation Continue |
| PE | 2013 | FI | Lettres CAPES et/ou PLP | 2013 | FI | CPE | 2013 | FI | Formation de formateurs | 2013 | FC |
| ASH | 2014 | FC | Créole CAPES | une année /2 | FI | Cadres EN | 2014 | FC | | | |
| | | | - Langues : . Anglais . Allemand . Espagnol | 2013 | FI | Management des Institutions médicales et médico-sociales | 2014 (à conforter) | FC | | | |
| | | | Histoire-Géo CAPES et/ou PLP | 2013 | FI | | | | | | |
| | | | Maths CAPES & PLP Maths-sciences | 2013 | FI | | | | | | |
| | | | EPS | 2013 | FI | | | | | | |
| Recherche en éducation | | Parcours transversal | | | | | | | | 2013 | FI |

Le Tronc Commun

A ce stade, il convient de décrire les éléments constitutifs du Tronc Commun comme pierre angulaire de notre démarche académique.

Des référents ont été nommés pour chaque parcours afin qu'ils se constituent en « force de propositions » pour nourrir, au plus près des attentes (communes et spécifiques) des publics à former, des éléments de contenus des différents niveaux de « tronc commun ».

Le cadre de réflexion proposé (voir annexe n° 3) :

- √ comportait des regroupements thématiques de formation (enseigner-apprendre ; gestion de l'hétérogénéité ; fondements, finalités, éthique en éducation ; connaissance du système éducatif et des contextes scolaires ; maîtriser une langue étrangère ; maîtriser la culture numérique ; etc ;)
- √ reprenait les éléments issus des documents officiels à notre disposition: cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation, et référentiel de compétences communes à tous les professeurs.
- √ ouvrait des possibles et invitait les référents à être « créatifs » (à partir de quelques exemples) avec une attention des plus soutenue accordée aux particularités du contexte réunionnais qui s'inscrit dans le cadre d'une déclinaison d'une politique territoriale souhaitée par l'esprit de cette réforme.

Cette méthode a permis d'aboutir à un schéma d'ensemble cohérent articulant les notions de « Tronc commun noyau » et de « Tronc commun modulaire ».

Le « Tronc commun noyau » compte deux modules aptes à identifier conjointement les priorités nationales et les priorités territoriales. Il représente le dénominateur commun à tous les futurs parcours dispensés en Formation Initiale (FI).

Il est complété par un « Tronc commun modulaire » au sein duquel chaque parcours a la possibilité de puiser pour renforcer telle ou telle dimension de la formation en fonction des contraintes qui lui sont propres.

L'ensemble comporte 8 modules, le module noyau enrichi des 7 modules à la carte.

Conformément à ce que nous annonçons précédemment, les éléments constitutifs du module noyau (Module I) se déclinent en deux volets :

- Volet I :

| |
|--|
| 1° Connaître le système éducatif français: histoire et organisation |
| 2° Agir en fonctionnaire de l'Etat : questions éthiques, juridiques et luttes contre les discriminations |
| 3° Enseigner-Apprendre : quels processus et quels liens ? |
| 4° Eléments transversaux relatifs au contexte réunionnais |
| 5° Gestion de l'hétérogénéité, de la diversité et prise en compte du handicap |

- Volet 2 :

| |
|---|
| 6° - Maîtriser une langue étrangère (hors parcours langues) |
| 7° - Maîtriser la culture numérique |

Les 7 modules du « Tronc commun modulaire » se répartissent ainsi (pour davantage de détails voir l'annexe n°4) :

- Module II - Communication, expression, interactions
- Module III - Pédagogies et relation pédagogique
- Module IV - Les didactiques
- Module V - Prendre en compte les contextes (niveau 2)
- Module VI - Education civique et morale (niveau 2)
- Module VII - Prise en compte de la diversité (niveau 2)
- Module VIII - La recherche : initiation et accompagnement

Cette double articulation permet de maintenir le cap d'une culture commune à tous les enseignants, éducateurs, formateurs, cadres, ... qui seront formés au sein de l'ESP tout en maintenant la souplesse nécessaire à une adaptation aux particularités de chaque promotion accueillie au sein des différents parcours en fonction de leurs pré-requis. Elle préfigure la mise en place, pour les étudiants, d'un système d'équivalence dont les principes et formes seront débattus au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'ESP puis opérationnalisées, à un grain plus fin, via les commissions pédagogiques attachées à chaque parcours MEEF.

Chacun de ces modules optionnels renvoie à un volume minimal de 15 heures. Un parcours qui embrasserait l'ensemble de ces propositions consacrerait ainsi de l'ordre de 200 heures au tronc commun (96h pour le module noyau + (7 x 15heures) pour le modulaire).

Certains modules comportent la mention « Niveau 2 » qui permettra de prolonger des éléments abordés dans le « module noyau » ; de tenir compte de l'hétérogénéité des pré-requis des étudiants ; et de dresser des ponts avec les parcours destinés aux publics inscrits en formation continue (voir infra).

Note à propos des contenus du Tronc commun :

L'instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages est un préalable rappelé par le ministère. Des signes forts en terme de moyens et de formations ont montré la préoccupation du ministère autour de ces questions : 7 séminaires de 3 jours à Paris adressés aux référents académiques "tenue de classe" depuis 3 ans sont relancés cette année. A ce titre, la circulaire de 2010 imposait 3 jours obligatoires de formation des enseignants entrant dans le métier à la question de la "tenue de classe". Question qui dépassait la seule mise en place de l'autorité dans la classe, mais qui s'élargit aux problématiques de la gestion des conflits, de la gestion de la violence, et qui s'étend aujourd'hui à la violence institutionnelle, violence entre pairs et aux risques psycho-sociaux. A la Réunion, un groupe académique de prévention de la violence en milieu scolaire a été mis en place par le Recteur récemment. La responsable de la formation des enseignants stagiaires est par ailleurs référent académique de la "tenue de classe". Ont été conçus des modules de formation transversale et cette dernière thématique n'apparaît peut être pas suffisamment clairement, à l'heure actuelle, dans le Tronc commun de mention en Formation Initiale. Au vu du dernier séminaire animé par Eric Debarbieux et des recommandations du Ministre (cf. la dernière circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013) nous menons, à l'heure actuelle, une réflexion afin d'être en mesure de renforcer cette problématique dans les éléments du Tronc Commun. Le développement de cette problématique pourrait s'appuyer sur l'articulation entre la connaissance du contexte social et la dynamique des établissements scolaires.

Mutualisation avec la FC

Cette logique dédiée au volet de la formation initiale trouve un autre niveau d'articulation avec la Formation Continue (FC) où une logique symétrique est appliquée. A ce stade du développement des parcours de formation continue (ceux qui seront ouverts dès la rentrée 2013 ou stabilisés pour 2014) sont mis en place des éléments de mutualisation que nous présentons ci-après.

L'offre de formation relative à la sub-mention MEEF- *Pratiques et Ingénierie de la Formation* (MEEF-PIF) intègre quatre modules de TC partagé avec les sub-mentions *Premier* et *Second degrés* du master MEEF.

Deux sont en lien avec le Module Noyau de ces mentions et deux sont en lien avec des modules à la carte. Leur volume est de 25 heures étudiant.

Trois modules, sur les quatre proposés comportent la mention « Niveau 2 ». Pour rappel, ce « Niveau 2 » permettra :

- de prolonger des éléments abordés dans le « module noyau » des mentions *Premier et Second degrés* du MEEF ;
- de tenir compte de l'hétérogénéité des pré-requis des étudiants provenant, ou non, de la formation initiale ;
- de dresser des ponts avec les parcours destinés aux publics inscrits dans les autres sub-mentions afin de favoriser une orientation ou réorientation positive.

Spécialités disciplinaires et didactiques

Le Tronc commun ne doit pas occulter, pour autant, les spécificités liées à l'enseignement de chaque discipline notamment, mais pas uniquement, au regard des premières épreuves des concours.

Si être un « bon enseignant » suppose d'acquérir des connaissances disciplinaires fortes, le modèle de formation doit cependant rompre avec la logique successive qui présidait ces dernières années (savoirs disciplinaires puis, connaissances didactiques, puis, compétences professionnelles, ...). L'objectif poursuivi consiste à se familiariser, progressivement, avec les exigences d'un modèle « simultané ».

L'un des exemples les plus aboutis, de ce point de vue, concerne sans doute ce qu'il est prévu de mettre en œuvre au sein du parcours PE où les équipes pédagogiques ont anticipé la mise en place d'un « fil rouge » et d'une vigilance collective de tous les instants (sous forme de bilans réguliers) concernant les contenus d'enseignement et de formation dispensés depuis les cours magistraux relatifs au noyau du « Tronc commun » jusqu'à leurs relais dans le cadre des développements liés aux UE disciplinaires tout autant que lors des séances d'analyses de pratiques.

Par ailleurs, sera mis en place le principe d'un « formateur-référent » pour chaque étudiant qui devra s'assurer de la cohérence entre les différents éléments de la formation dispensée et conduire l'étudiant tutoré à la reconstruire dans un cadre professionnalisant. Sous cette dynamique, les enseignements disciplinaires qui, dès lors, ne seront plus « hors sol », devraient retrouver tout leur sens au service de la formation à un enseignement de qualité.

De ce point de vue, certaines maquettes, à ce jour, ne sont pas encore suffisamment ancrées dans cette logique intégrative mais le temps nécessaire aux navettes ministérielles sera mis à profit, à l'interne, pour corriger ce biais.

Note à propos de l'enseignement du français en milieu créolophone

La situation particulière d'enseignement du français en milieu créolophone que connaît notre académie s'inscrit dans une dynamique interlectale qui n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés tant sur le volet « enseignement » que sur le volet « apprentissage ». Pour autant, nombre de travaux de recherche existent dans ce domaine et proposent des solutions crédibles tant sur le plan sociolinguistique que sur le plan didactique. Cette dimension doit donc être présente et identifiable dans les parcours que nous proposons de mettre en œuvre.

A ce propos, nous avons fait le choix, qui n'est pas neutre, d'inscrire ces problématiques dans le tronc commun noyau (volet 1, point 4 : Eléments transversaux relatifs au contexte réunionnais) et également dans le tronc commun modulaire (Module V - Prendre en compte les contextes, niveau 2) . Concernant ce module V, il s'inscrit dans le projet d'aborder la question des contextes et de la contextualisation des pratiques d'enseignement-apprentissage dans leur globalité intégrant 4 volets complémentaires : La contextualisation et ses effets ; Enseigner en milieu créolophone ; Approches interculturelles de l'éducation et de la formation ; Approches plurielles des langues et des cultures.

Pour autant, la question ayant trait à l'environnement créolophone fait l'objet d'un soin particulier vu les enjeux qualitatifs qui la portent. Deux collègues enseignant-chercheur ont été recrutés ces deux dernières années pour développer ce volet de la formation. L'une est sociolinguiste et l'autre est psycholinguiste. De surcroît, elles travaillent de concert en parfaite harmonie. Elles devraient ainsi être en capacité d'être identifiées comme personnes-ressources, pour ce domaine, au sein de la future ESP.

Enfin, il semble important de mentionner que nos futurs étudiants seront fortement incités à préparer *l'habilitation créole* afin de venir renforcer le potentiel de notre académie.

Stages et alternance

Le modèle de formation adopté s'inscrit, nous l'avons dit, dans une logique intégrative conforme aux textes ministériels où le rôle des stages et expériences sur les terrains de l'éducation de la formation ou de l'insertion occupent une place majeure.

Ce modèle de formation en alternance se traduit par une période de transition qui permet aux étudiants, déjà engagés à l'heure actuelle dans une formation MEEF d'intégrer, dès l'an prochain, tout ou partie des éléments de la réforme. On pourra consulter avec profit à ce propos l'annexe 5 qui embrasse les différentes situations et mises en stage pour les M1 et M2 MEEF de 2013 et 2014 au regard de leur réussite aux concours (admissibilité et admission).

Les modalités des stages, telles quelles sont conçues à l'heure actuelle, sont le résultat d'un partenariat fort entre l'équipe qui instruit ce dossier au nom de la future ESP et l'Académie. Un inventaire précis des personnes ressources académiques a été réalisé, qu'il s'agisse de formateurs des composantes universitaires, de l'IUFM ou de personnels de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, nous avons une vision claire du potentiel d'accueil dans les classes ainsi que des possibilités qui s'offrent à nous pour la mise en œuvre du double tutorat.

L'année de transition (2013-2014) sera mise à profit pour basculer dans la réforme tout en tenant compte des ressources actuelles (nombre de tuteurs, nombre de MAD potentiels, nombre de conseillers pédagogiques, nombre de classes d'accueil pilotées par des enseignants chevronnés, nombre de visites assumables par les ex-formateurs de l'IUFM, nombre de MAT, croisements des services, ...).

Les tableaux qui suivent sont la résultante de ce que nous autorise ce système de contraintes et de ressources (voir page suivante). Il restera encore à affiner d'ici la rentrée scolaire et universitaire. Les services et acteurs concernés y travaillent à l'heure actuelle.

Mises en stage 2013-2014

| PREMIER DEGRE | | | | | | | |
|--|---|--------|---|--|--|--|---|
| PUBLIC (Statut) | DESCRIPTION | NOMBRE | SUPPORTS DE STAGE | MODALITES DE STAGE & ENCADREMENT | VOLUME HORAIRE | SUIVI DE STAGE | PERIODE DANS L'ANNEE |
| STAGIAIRES | | | | | | | |
| PES (professeurs des écoles stagiaires) Admissibilité en oct. 2012 Admission en juin 2013 | Admissibilité en oct. 2012 Admission en juin 2013 Dernière version du concours « Chatel » | 240 | 240 postes « bloqués » au mouvement intra départemental | Affectés à l'année 5 PES/CPC bassin (5x5=25) 1 PES/ MAT (1x95=95) 3 PES/EMF (3x33=100) 2 PES/CPD (2x10=20) 1ère période : Accompagnement intensif 2ème période : Accompagnement filé | 1/3 ORS, soit 324 H réparties en 5 jours d'accueil (30H) Formations à l'ESP et en circonscription(294 H dont 20 mercredis bloqués (120 H) | 3 visites conseil en première période et 1 visite évaluative en 2nde période | Toute l'année |
| Etudiants CONTRACTUELS | | | | | | | |
| Etudiants en seconde année de Master « Chatel 2 » | Etudiants ayant réussi le concours d'admissibilité en juin 2013 1/3 de service rémunéré ½ temps | 300 | En doublettes dans classes de tuteurs (150 classes) | 3 stages : 1 par période Premier stage filé Deuxième et troisième stages massés Suivi : 2 tuteurs (1 formateur ESP, un professionnel) | 9 hs / semaine pour les PE, 6 hs pour les autres | - CPC circonscription - MAT - Formateurs de l'ESP - EMF | Toute l'année sous des formes différentes |

| ETUDIANTS M2 : Seconde année de master | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-------|--------------------|--|
| Etudiants inscrits en seconde année de master non admissibles | M2 ayant raté le concours et ayant déjà bénéficié d'une formation en M1 | 50 | En doublettes dans classes de MAT==> M2 (25 classes) | 54 H pour validation du mémoire | 54H | MAT | 9 jours filés 2 ^{ème} période |
| ETUDIANTS M1 : Première année de master | | | | | | | |
| Etudiants inscrits en M1 | M1 devant passer le nouveau concours Admissibilité en mars et admission en juin 2014 | 240 - 6 groupes Nord, - 2 groupes Sud | En doublettes dans Classes de MAT ==> M1 (120 classes) | 15 j d'observation 15 j pratique accompagnée (circulaire en attente) | 108 H | MAT | Stage d'observation : 1 ^{ère} semestre Stage de pratique accompagnée : second semestre |
| ETUDIANTS en pré professionnalisation | | | | | | | |
| L3 (Étudiants) | Etudiants inscrits en licence se destinant aux métiers de professeurs | 100 | En doublettes dans classes « maîtres chevronnés » | Pré professionnalisation - - Préparation de stage - Stage (4 jours) - Retour sur l'expérience | 24 h | Maîtres chevronnés | Semestre 2 |
| EAP (Étudiants) | Empois Avenir Professeurs | 45 | Dans écoles | Pré professionnalisation | | | |

| SECOND DEGRE | | | | | | | |
|---|--|-----------------------------------|---|--|---|----------------------------------|---|
| PUBLIC (Statut) | DESCRIPTION | NOMBRE | SUPPORTS DE STAGE | MODALITES DE STAGE & ENCADREMENT | VOLUME HORAIRE | SUIVI DE STAGE | PERIODE DANS L'ANNEE |
| STAGIAIRES | | | | | | | |
| PLC stagiaires Admission en juillet 2013 | Admission en juillet 2013 | 130 dont 70 issus de nos parcours | 130 berceaux prévus par les établissements | Affectation à l'année Suivi par un « conseiller pédagogique » 1ère période : Accompagnement intensif 2ème période : Accompagnement filé | 3 hs par semaine de décharge soit 108 hs/an | | Toute l'année |
| Etudiants CONTRACTUELS | | | | | | | |
| Etudiants en seconde année de Master | Etudiants ayant réussi le concours d'admissibilité en juin 2013 1/3 de service rémunéré ½ temps | 70 | Prise en charge de 6 h dans l'emploi du temps | 1 ou 2 stages ? Collège / Lycée Suivi : 2 tuteurs (1 formateur ESP, un professionnel) | 6 hs / semaine | Maître de stage et Formateur ESP | Toute l'année sous des formes différentes |
| Etudiants DU | Etudiants ayant réussi le concours d'admissibilité en juin 2013 1/3 de service rémunéré ½ temps | # 30 Total : 130 | Prise en charge de 6 h dans l'emploi du temps | 1 ou 2 stages ? Collège / Lycée Suivi : 2 tuteurs (1 formateur ESP, un professionnel) | | | |

| ETUDIANTS M2 : Seconde année de master | | | | | | | |
|---|--|-----|--|---|------|-----------------------------------|------------|
| Etudiants inscrits en seconde année de master non admissibles | M2 ayant raté le concours et ayant déjà bénéficié d'une formation en M1 | 70 | En doublettes dans classes de tuteurs | Stage observation/pratique accompagnée 72 H (4x18 h) pour validation du mémoire | 72 H | Maître de stage | Semestre 1 |
| ETUDIANTS M1 : Première année de master | | | | | | | |
| Etudiants inscrits en M1 | M1 devant passer le nouveau concours Admissibilité en mars et admission en juin 2014 | 130 | En situation auprès d'un maître de stage | Stage d'observation et de pratique accompagnée en binômes : 18 h / semaine durant 3 semaines | 54 H | Maître de stage et formateurs ESP | Semestre 1 |
| ETUDIANTS en pré professionnalisation | | | | | | | |
| L3 (Étudiants) | Etudiants inscrits en licence se destinant aux métiers de professeurs | 30 | En doublettes dans classes «enseignants chevronnés » | Pré professionnalisation - - Préparation de stage - Stage (4 jours) - Retour sur l' expérience | 18 h | Maîtres chevronnés | Semestre 2 |
| EAP (Étudiants) | Empois Avenirs Professeurs | 19 | Dans les établissements | Pré professionnalisation | | | |

Le fil rouge de la « mise en stage » de nos futurs étudiants puis, stagiaires, s'inscrit dans le principe d'une « intégration progressive » : au milieu professionnel d'accueil, aux conditions de l'exercice du métier, à la complexité des situations d'enseignement-apprentissage et aux différentes sphères contextuelles dans lesquelles elles s'insèrent. Il faut y voir la volonté forte de permettre aux étudiants de rencontrer dans une progressivité allant de la simple découverte à la prise en charge d'une classe en passant par un temps de pratique accompagnée, la réalité de l'activité professionnelle d'un enseignant et d'acquérir par la même les compétences permettant d'assurer l'ensemble des missions attachées à son statut. Les finalités sont plurielles :

- poursuivre (pour les étudiants ayant bénéficié d'une préprofessionnalisation durant le parcours licence) ou entamer (pour les autres), un travail d'acculturation au métier dans une rencontre qui consiste à confronter leurs représentations d'anciens élèves avec les éléments du « réel quotidien » établis par eux-mêmes et médiés par les enseignants en poste dans l'école lieu du/des stages ;
- s'inscrire dans une démarche de questionnement vis à vis de la « réalité » de la vie scolaire, de celle de la classe et de celle de l'activité professionnelle. Ce questionnement sera attendu et soutenu lors des enseignements du master, tout particulièrement au sein des UE qui encadrent le stage ;
- permettre de confronter le questionnement émergent de cette rencontre avec la réalité de la classe, avec les contenus de connaissance tant disciplinaires que transversaux abordés en cours et, tout autant, questionner les activités en classe (et hors de la classe) à partir des apports de connaissance du cursus de master ;
- offrir la possibilité grâce à la pluralité des équipes pédagogiques des parcours de faire vivre le double questionnement, la double réflexivité qui vient d'être évoquée. Les professionnels aguerris et experts, comme les intervenants enseignants-formateurs de l'ESP apportant, chacun à leur manière, les éléments de la construction progressive des outils comme de la dynamique de la réflexivité ;

La « mise en stage » vise donc une articulation intégrative des éléments de « théorie » et de « pratique » dans une progressivité allant de la découverte à la prise en charge d'une classe sur un temps long, tout ceci encadré et accompagné par une équipe plurielle et complémentaire de formateurs.

La réflexion à propos des stages s'inscrit également dans une démarche qualitative qui préfigure la nature du suivi dont devra bénéficier chaque stagiaire.

A cet égard, des documents sont en cours de rédaction afin que les consignes transmises

aux tuteurs soient claires et partagées. On trouvera à ce propos, en annexes, deux exemples de documents qui permettent d'appréhender dans quel sens nous menons cette réflexion ; l'un concerne une convention pour les stages d'observation et de pratique accompagnée (annexe 6); l'autre décline le protocole qui liera les Maîtres d'accueil Temporaires (1^{er} degré) ou Tuteurs (2nd degré), déclinant les attendus de la formation et les objectifs opérationnels de ces stages (cf annexe 7).

Cette procédure sera généralisée à l'ensemble des parcours.

Pièce fondamentale du dispositif, l'ensemble sera coordonné par un **Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue** (que nous présenterons dans la section 3.4) qui comptera 3 personnes à temps plein dès la rentrée 2013. Ce pôle s'étoffera en 2014 grâce à des moyens fléchés mis à disposition, au cœur de l'ESPÉ, par le rectorat.

Formats et éléments de cadrage adoptés pour les maquettes MEEF

Les formats adoptés pour la mise en place des maquettes MEEF le sont en application de la note ministérielle (MESR – DGESIP) du 9 mai 2013. On remarquera notamment les horaires attribués aux différents parcours de Formation Initiale qui se situent entre 700 et 850 heures/étudiant. Des moyens sont également attribués pour le suivi individualisé de chaque étudiant ou futur stagiaire. Les propositions tiennent compte des effectifs projetés pour chaque parcours au regard d'un certain nombre d'indicateurs dont : le nombre de place aux concours dans chaque filière, les flux étudiants de ces dernières années, le bilan des mises en stage durant les 3 dernières années universitaires, le vivier des étudiants actuellement inscrits en L3, ... (voir par exemple, à titre illustratif, l'annexe 8).

L'ensemble des moyens mis à disposition qui s'actualise sous forme d'un cadre horaire dédié à chaque parcours constitue un effort particulièrement important pour une université ultrapériphérique qui doit déployer cette nouvelle offre de formation « à moyens constants ». Dans ce domaine également, l'appui significatif accordé par le rectorat sous forme de mise à disposition de personnels (enseignants, formateurs, administratifs) s'avère également décisif (pour ces questions voir la section 5).

Ce cadrage s'inscrit également dans les autres dimensions du modèle de formation développé au début de cette section 3.1 avec notamment, une attention particulière accordée à la mutualisation des cours qui concernent le Tronc commun noyau et les éléments du Tronc commun modulaire.

L'ensemble de ces éléments se résume sous forme du tableau synthétique que l'on trouvera à la page suivante.

| Ouverture prévue rentrée | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 |
|----------------------------------|--|-----------------------|---------------|----------|---------|----------|----------------|--------------------------|------|---------------|------------------|
| | Mention Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation | | | | | | | | | | |
| | 1er degré | Second degré | | | | | | | | Encadr | Recherche |
| Formation initiale | FI | FI | FI | FI | FI | FI | FI | FI | FI | FI | FI |
| Formation Continue auto-financée | | | | | | | | | | | |
| | PE | LET CAPES + PLP | Créole | Allemand | Anglais | Espagnol | HG CAPES + PLP | MATH & Math-sciences PLP | EPS | CPE | Rech Edu |
| | FJ 1,5 | Fourchette Jolion FJ2 | 1 an /2 | FJ1 | FJ1 | FJ1 | FJ2 | FJ2 | FJ1 | FJ1 | |
| VOL ETUD | 779 | 850 | 250 | 700 | 700 | 700 | 850 | 850 | 700 | 700 | 500 |
| TC mention | 193 | 111 | 96 | 116 | 116 | 116 | 126 | 111 | 111 | 114 | 66 |
| EFF M1 | 250 | 18 | 5 | 12 | 35 | 25 | 35 | 10 | 35 | 30 | 25 |
| EFF M2 | 250 | 15 | 5 | 8 | 30 | 20 | 30 | 10 | 35 | 30 | 20 |
| GROUPES | 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | 1er degré | Second degré | | | | | | | | Encadr | Recherche |
| | PE | LET CAPES + PLP | Créole 1an /2 | Allemand | Anglais | Espagnol | HG CAPES + PLP | MATH & Math-sciences PLP | EPS | CPE | Rech Edu |
| CM global | 124 | 255 | 0 | 210 | 210 | 210 | 255 | 255 | 210 | 210 | 200 |
| TD global | 655 | 595 | | 490 | 490 | 490 | 595 | 595 | 490 | 490 | 300 |
| dt CM TCM mutualisables | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 30 |
| SUIV/ETD | 10 | 5 | 0 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| total SUIV | 2500 | 75 | 0 | 40 | 150 | 100 | 150 | 50 | 175 | 150 | 100 |
| HETD hors suivi ind | 841 | 977,5 | 250 | 805 | 805 | 805 | 977,5 | 977,5 | 805 | 805 | 600 |
| HETD*GR | 5798 | 977,5 | 250 | 805 | 805 | 805 | 977,5 | 977,5 | 805 | 805 | 600 |
| total | 8298 | 1052,5 | 250 | 845 | 955 | 905 | 1127,5 | 1027,5 | 980 | 955 | 700 |
| estim unit pr 1 promo | 33,2 | 70,17 | 50,00 | 105,6 | 31,8 | 45,3 | 37,6 | 102,8 | 28,0 | 31,8 | 28,00 |
| estim unité sur 2 ans | 16,6 | 31,89 | 25,00 | 42,3 | 14,7 | 20,1 | 17,3 | 51,4 | 14,0 | 15,9 | 15,56 |

Etat des lieux des maquettes des parcours

Les parcours MEEF sont présentés sous forme de trois matrices-documents dont la mise en œuvre découle des premiers arbitrages internes de chaque équipe pédagogique.

Le premier document (voir annexe 9) est conçu comme une déclinaison-application du Schéma Global d'Offre de Formation Académique (SGOFA) appliquée à chaque parcours. Il permet de visualiser, au fil des tableaux, la cohérence recherchée au niveau du modèle d'ensemble et de ses mises en œuvre à différents grains.

Le deuxième document (voir annexe 10) présente les éléments de bilan relatifs à chaque parcours. On y rassemble les répartitions CM, TD et horaires étudiant par semestre pour les deux années du Master, un bilan par la voie des « grands blocs » qui viennent structurer les maquettes : Tronc commun noyau (volets 1 et 2) ; Tronc commun modulaire ; Apports disciplinaires et didactiques (qui sont réunis, à dessein) ; Eléments de professionnalisation ; Recherche ; et pour finir, les trois types de stages (stage d'observation, stage de pratique accompagnée, stage en alternance).

Les référents des parcours sont ultérieurement invités à présenter en quelques lignes la place qu'occupe la recherche dans leur parcours. Sont ensuite déclinées les répartitions de points ECTS et les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC).

De plus, des informations sont attendues à propos de la composition des équipes et du pourcentage d'enseignants-chercheurs qui les composent.

En fin de document, des précisions sont demandées concernant les liens que les équipes pédagogiques envisagent de tisser avec les professionnels du « terrain » (dans les maquettes, au niveau des suivis de stage, sous forme d'un tutorat partagé auprès des étudiants ...)

Le 3^{ème} et dernier document (voir annexe 11) récapitule la répartition au sein des « blocs » par semestre.

Au-delà de ces objectifs de présentation des parcours, ces 3 matrices-documents **ont été conçues comme des outils de régulation de façon à mesurer le niveau d'adéquation des propositions avec l'esprit de la réforme et le modèle de formation que nous sommes en train de développer au niveau de notre académie.**

Une première analyse a été conduite à partir des propositions qui nous sont remontées en

première instance. Ces premières moutures ont amené un certain nombre de constats que nous proposons de résumer.

Si les remontées des premières propositions des référents étaient hétérogènes nous avons pu distinguer assez nettement celles qui s'intégraient de façon forte dans les principes du SGOFA et celles qui demandaient à être revisitées. Parmi ces dernières, les difficultés rencontrées relevaient de six ordres :

1. L'articulation entre Tronc commun noyau et spécificités des parcours était souvent insuffisamment explicitée.
2. Les éléments liés à la recherche étaient fréquemment minorés dans les tableaux. Si l'hypothèse d'une intégration des contenus de recherche au sein de chaque UE n'est pas à exclure, pour autant, l'initiation à la recherche et la mobilisation des savoirs que cette dernière produit devraient se traduire par un affichage horaire.
3. La professionnalisation constitue un processus transversal. Dès lors qu'elle est une pièce maîtresse de la réforme, elle nécessitait néanmoins d'être traitée de façon plus explicite. Des renforcements ont été demandés aux référents de plusieurs parcours dans ce sens.
4. Certains parcours conservaient, ne serait-ce qu'en creux, les traces d'une logique à dominante disciplinaire. Nous remobilisons encore actuellement les référents de façon à retraduire la *logique simultanée* dans la maquette qu'ils portent.
5. L'intégration des professionnels était/est parfois imaginée en quelque sorte en « semi-extériorité » des parcours. Ces intervenants sont souvent perçus comme des « référents du terrain » dont le rôle se concentre principalement sur des missions d'accueil dans les classes ou de tutorat auprès des étudiants. L'intégration des interventions de ces experts du terrain dans les modules de formation initiale sera à renforcer au sein de l'ESPÉ. Là aussi, les interactions avec les référents de parcours de ces derniers jours ont permis une amélioration dans ce domaine.
6. Dernier volet à revisiter, la répartition et les volumes horaires CM/TD ne respectait pas toujours les éléments de cadrage posés en amont. Ce problème « technique » a été facilement solutionné.

La période qui s'annonce dans les toutes prochaines semaines sera mise à profit pour encore renforcer cette adéquation entre modèle de formation et propositions portées par les référents. Néanmoins, les derniers jours ont été mis à profit afin d'organiser des rendez-vous avec chacun des référents de parcours. Nombre de maquettes ont ainsi pu atteindre un seuil satisfaisant au regard des objectifs que nous nous étions fixés et que nous avons présentés ci-avant (adéquation suffisante avec la réforme en cours et avec le modèle académique développé). Les maquettes ainsi revisitées sont transmises aux deux ministères dans le

volet des annexes.

Pour quelques rares parcours, un chemin reste à faire afin de remplir certains critères qui nous semblent essentiels (pour repérer ces parcours nous avons intégré dans les fichiers en question le segment « prov » pour provisoire). Les autres documents qui ne comportent pas ce segment nous semblent « conformes » aux attentes). Nous allons poursuivre la mobilisation des équipes qui n'ont pas encore pleinement atteint les objectifs et nous ferons parvenir aux ministères ces nouveaux fichiers dans les meilleurs délais.

Pour l'heure et à titre de repère pour améliorer la lisibilité de ce mémoire d'accréditation, les documents recueillis et/ou ceux nécessitant des modifications relativement aux sept remarques formulées ci-dessus se déclineront de la façon suivante dans le volume des annexes **(voir page suivante) :**

| Parcours | Présentation Au format SGOFA | Éléments de bilan | Blocs / semestre | Fiche navette interne pour régulation | Documents complémentaires éventuels |
|--|---|------------------------------|-----------------------------|--|--|
| <i>PE</i> | annexe 12.1 | annexe 12.2 | annexe 12.3 | annexe 12.4 | annexe 12.x |
| <i>Lettres CAPES & PLP</i> | annexe 13.1 | annexe 13.2 | annexe 13.3 | annexe 13.4 | annexe 13.x |
| <i>Créole</i> | annexe 14.1 | annexe 14.2 | annexe 14.3 | annexe 14.4 | annexe 14.x |
| <i>Langues : Anglais Allemand Espagnol</i> | annexe 15.1 | annexe 15.2 | annexe 15.3 | annexe 15.4 | annexe 15.x |
| <i>Histoire-Géo CAPES & PLP</i> | annexe 16.1 | annexe 16.2 | annexe 16.3 | annexe 16.4 | annexe 16.x |
| <i>Mathématiques (CAPES) Maths-sciences (PLP)</i> | annexe 17.1 | annexe 17.2 | annexe 17.3 | annexe 17.4 | annexe 17.x |
| <i>EPS</i> | annexe 18.1 | annexe 18.2 | annexe 18.3 | annexe 18.4 | annexe 18.x |
| <i>CPE</i> | annexe 19.1 | annexe 19.2 | annexe 19.3 | annexe 19.4 | annexe 19.x |
| <i>Cadres de l'EN</i> | annexe 20.1 | annexe 20.2 | annexe 20.3 | annexe 20.4 | annexe 20.x |
| <i>Formation de formateurs</i> | annexe 21.1 | annexe 21.2 | annexe 21.3 | annexe 21.4 | annexe 21.x |
| <i>Recherche en éducation</i> | annexe 22.1 | annexe 22.2 | annexe 22.3 | annexe 22.4 | annexe 22.x |

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence (pistes envisagées)

La réflexion menée s'appuie sur l'existence, au sein de l'université et de l'actuel IUFM, d'une offre de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement et envisage un développement de cette offre en prenant en compte notamment la création des EAP (Emploi d'Avenir Professeur). L'offre actuelle se conjugue, au sein des différentes composantes de l'université de La Réunion (y compris de l'IUFM), via des dispositifs hétérogènes. Sans entrer dans les détails, la préprofessionnalisation peut renvoyer à une remise à niveau en mathématiques et/ou en français, à des apports concernant « La connaissance du métier et des institutions », à une découverte de la réalité de l'activité enseignante (via la présence d'un stage d'une semaine avec exploitation de celui-ci), à l'expérience d'un premier degré d'acculturation au métier. Cette disparité réclame une remise à plat qui a été effectuée dans une période tout à fait particulière. En effet se côtoient dans cette fin d'année universitaire 2012-2013, la construction du projet ESP et les bilans du contrat quadriennal précédent avec, à la clef, un cadrage progressif du prochain contrat. De plus, le passage aux compétences élargies le 1^{er} janvier de cette année a entraîné une réduction importante des moyens alloués aux UFR et autres écoles internes ce qui a entraîné un repli de l'offre en licence autour des contenus disciplinaires des parcours.

La réflexion s'est toutefois déployée à propos de la préprofessionnalisation des étudiants se destinant à l'exercice de l'un des métiers des champs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Sous la dénomination de préprofessionnalisation, il est question consuelement de « découverte d'un métier », « d'un secteur » ainsi que « d'appropriation d'éléments du futur métier ».

L'idée d'un *continuum* de formation et d'une préprofessionnalisation progressive durant le cursus universitaire est très largement partagée ; est envisagée une montée en puissance de la préprofessionnalisation à échéance de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2015 (vague E).

Dans l'attente de cette restructuration des maquettes de licence par les composantes, est proposée l'intégration de deux modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation, de la formation et de l'enseignement au sein du dispositif CESAME (Certificat d'Enseignement Supérieur pour l'Accès au Monde de l'Emploi) porté par le Pôle Relations extérieures, Orientation et Formation pour l'Insertion professionnelle (PROFIL). Ce dispositif offre la possibilité à tous les étudiants de l'université de suivre un (ou deux) module(s) de

préprofessionnalisation :

- Un module en S5 (Licence), module de 8 h (format CM) : « Unité et diversité des structures d'enseignement » ; (voir en annexe 23) l'état actuel de la construction du module) ;
- Un module en S6 (Licence), module de 8 h (format TD) « Terminologie et approche des métiers de l'enseignement et de l'éducation » (voir en annexe 24, l'état actuel de la construction du module).

Parallèlement, les étudiants auront la possibilité d'effectuer un stage de découverte dans un établissement scolaire (une semaine) stage qui sera valorisé au sein du dispositif CESAME.

Les Emplois d'Avenir Professeurs intégreront les dispositifs de préprofessionnalisation dès l'année de L2. L'accompagnement les concernant comprendra, pour leur tuteur de terrain, des formations spécifiques mises en place au sein de l'ESP.

Au fil de la mise en place de l'ESP, le volet consacré à la préprofessionnalisation sera progressivement renforcé.

3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur)

Le dispositif EAP s'est mis en place progressivement dans l'Académie de la Réunion à compter du mois de décembre 2012. Deux campagnes ont été nécessaires — en raison de l'interruption des vacances scolaires de janvier — pour pourvoir les 79 supports disponibles (52 dans le 1^{er} degré et 27 dans le 2^e degré).

En décembre, une première campagne d'appel à candidatures a été organisée par l'université, uniquement en direction des étudiants de L2, mais seuls 44 étudiants ont été intéressés par le dispositif, dont 60% pour un emploi d'EAP dans le 1^{er} degré.

Une seconde campagne a été organisée en février, en élargissant le vivier de candidatures aux L3 et M1. 123 dossiers supplémentaires ont été constitués et la priorité de recrutement a été donnée aux L2 et L3, ainsi qu'aux profils correspondants aux disciplines déficitaires.

Les lieux de stages et les tuteurs ont été identifiés par les corps d'inspection de l'académie. Les propositions d'affectation ont été faites aux étudiants selon leurs souhaits géographiques.

Cependant, la prise de poste effective a été tardive, en raison des réticences des chefs d'établissements et de certains délais administratifs incompressibles (passage en conseil d'administration des EPLE, prise en charge financière). Ces difficultés ne devraient pas

subsister lors des prochaines campagnes.

Cependant, d'autres difficultés se dessinent : le manque de tuteurs (beaucoup étant par ailleurs mobilisés pour l'accueil des stagiaires des concours 2013 et 2014) et le manque de lieux de stage (les établissements proches de l'université, permettant aux étudiants peu mobiles de concilier études et emplois d'avenir, sont saturés avec l'implantation de ces 79 supports).

Les attendus du dispositif et les profils particuliers des étudiants dans leurs diversités nécessitent un accompagnement géré conjointement par les établissements d'accueil (sous la tutelle de l'Inspection Académique) et par l'organe de formation continue de l'ESPÉ.

La priorité devra être donnée à la formation initiale et continue des tuteurs dans le cadre d'interventions coordonnées de professionnels « experts de terrain » et de formateurs « relevant de l'université ». Pour ces interventions, le choix de formateurs ayant des profils hybrides (expérience de terrain + formation professionnelle + formation à caractère universitaire) sera à privilégier. Les corps d'inspection et les conseillers pédagogiques devront être également pleinement mobilisés pour ces actions à insérer dans un dispositif cohérent.

Les publics ciblés par le dispositif EAP supposent d'accorder une importance toute particulière à la prise en compte de différentes médiations dans ce protocole intégré de formation, médiations au sein desquelles la médiation culturelle devrait retenir l'attention afin d'atteindre l'objectif de promotion sociale et républicaine attendu.

L'entrée progressive dans le métier nécessitera par ailleurs une place particulière à ménager dans le dispositif de professionnalisation organisé dès le niveau L2 (voir supra).

L'information et la sensibilisation aux opportunités qu'offrent les EAP nécessiteront un accompagnement qualitatif des étudiants qu'il n'a pas été possible de mettre en place au vu des contraintes du calendrier lors de cette première campagne de recrutement. Cet accompagnement sera coordonné par le Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue installé dans les locaux de l'ESPÉ et partie intégrante de l'organigramme général dès septembre 2013.

Les tuteurs chargés d'accompagner ces emplois EAP seront formés grâce à une mutualisation entre le parcours « Formation de formateurs » sous la mention « PIF » et des modules organisés au sein du Plan Académique de Formation.

3.4. Participations aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés

L'annonce de la mise en place de l'ESPÉ a stimulé une réorientation de la nature des relations partenariales entre l'IUFM et le Rectorat de l'académie de La Réunion en matière de formation continue des enseignants des premier et second degrés. Dès les premiers jours de l'année 2013, les travaux se sont engagés au sein du rectorat afin de proposer un Plan Académique de Formation opérationnel en septembre de la même année et répondant aux attentes de la Loi de Rénovation de l'Ecole. Des membres de l'équipe de direction de l'IUFM ont été associés à ces travaux.

Le Plan Académique de Formation continue 2013 – 2014

La construction du plan de formation continue 2013-2014 s'inscrit dans un contexte de transition, en attendant que l'ESPÉ de l'académie de La Réunion soit pleinement opérationnelle à la rentrée de 2014, notamment pour ce qui concerne la formation continue. Son élaboration a débuté avant le lancement des travaux relatifs au projet d'accréditation de l'ESPÉ. Il est néanmoins resté relativement ambitieux dans son contenu. Ce plan fera l'objet d'une présentation en CTA (Comité Technique Académique) le 31 mai 2013, conformément aux règles en vigueur. Il a déjà été présenté, dans ses grandes lignes, lors d'une audience avec les organisations syndicales en avril.

Méthode : un conseil académique de la formation a été mis en place. Il associe les responsables de l'actuel IUFM et définit les axes stratégiques. Un comité de pilotage est chargé de préparer le conseil académique, la division de la formation du Rectorat (DIFOR) reste, à ce stade, la structure opérationnelle de mise en œuvre (tout au moins pour l'année scolaire 2013-2014). Tout cela est destiné à évoluer dès l'année prochaine (rentrée 2014) dans la dynamique d'un « montée en puissance » du partenariat Rectorat/ESPÉ à propos de la formation continue des personnels de l'éducation nationale. Les liens seront étroits entre les deux institutions tant à propos de la conception que de la réalisation du PAF. La mise à disposition de personnels assurant la logistique administrative au plus près de la mise œuvre (au sein de l'ESPÉ) prévue en septembre 2014 est à cet égard significative.

Pour la rentrée 2013, le Plan Académique de Formation est conçu aux regards des dimensions suivantes.

Objectifs visés :

- aider au changement des pratiques des personnels, dans l'esprit du socle commun, au bénéfice des élèves ;
- accompagner les personnels dans leur évolution professionnelle ;
- accompagner les réformes : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole (redéfinition des cycles CM2/6ème, 3ème/seconde), continuité pédagogique écoles/collèges/lycées, réforme du lycée (accompagnement des dispositifs qui engendrent des changements de postures professionnelles)... ;
- l'éducation au numérique et par le numérique ;
- la prise en compte les spécificités de l'académie (contexte culturel et linguistique).

Eléments de structuration :

Le plan académique 2013-2014, tel qu'il a été validé en conseil académique le 25 mars comporte 5 composantes : premier degré, second degré, enseignement général et technique, personnels administratifs, techniques, santé, sociaux (IATSS), encadrement.

Les formations relatives à chacune de ces 5 composantes se déclinent ainsi :

1er degré

Axe 1, formations transversales (socle) : 97 modules

Axe 2, formations spécifiques et disciplinaires : 56

Axe 3, formation de formateurs : 11

Axe 4, formation statutaire : 3

Total : 167 modules

Second degré

Formations transversales : 37

Formations transdisciplinaires : 4

Formations disciplinaires : 83 pour 19 disciplines (dont CPE, CIO, Documentation) - dont formation de formateurs au sein des disciplines (2 en transversal et 9 pour des disciplines)

Total : 124 modules

Enseignement technique et enseignement général (au sein des filières techniques)

63 modules dont : 51 modules proposés par les disciplines + 9 actions à caractère transversal + 3 modules sur les questions de sécurité

Au total, le Plan académique de Formation compte 354 modules de formation couvrant les domaines des premier et second degré ainsi que les filières du technique.

Encadrement

La formation des cadres concerne sept axes comptant 25 modules. A ceci il convient d'ajouter les préparations aux concours ainsi que la formation initiale et statutaire. Il est à remarquer que cette dernière consomme l'essentiel des crédits puisqu'il s'agit de regroupements à l'ESEN.

Aussi, le projet d'un parcours « *Personnels d'Encadrement de l'éducation nationale* » au sein de la mention « Encadrement éducatif » devant ouvrir en septembre 2014 est à bien des égards une avancée, tant pour les personnels réunionnais amenés à se rendre en métropole dans le cadre de leur formation que pour l'institution organisatrice.

Autres actions

Les actions d'établissement (collèges, lycées, LP) et les animations pédagogiques (1er degré) participent à la formation continue des personnels et complètent l'offre du PAF, ainsi que les pratiques personnelles à travers les mises en réseau.

Une réflexion toute particulière a été menée à propos des objectifs à atteindre lors de ces actions de formation. Elle a débouché, à ce stade des travaux, à un premier cadrage à propos des attentes vis à vis des concepteurs comme des formateurs.

Cahier des charges pour les formateurs

Les formateurs qui conduiront les actions de formation ont des consignes précises, qu'il s'agisse en premier lieu d'actualiser les connaissances, mais aussi de travailler avec chacun sur la transmission des connaissances aux élèves et l'acquisition des compétences définies dans les programmes.

Seront ainsi au cœur des modules la différenciation pédagogique, l'évaluation des élèves, l'utilisation des pratiques et ressources qu'offre le numérique pour favoriser la réussite des élèves.

Au plan des méthodes, les formateurs mettront en pratique avec les stagiaires ce qui est recherché dans les pratiques pédagogiques avec les élèves : travail en équipe, contractualisation, objectif de production. Pour les personnels administratifs, sociaux et santé, la formation continue vise à développer leurs capacités à conduire et à accompagner

les évolutions du système éducatif, à développer leurs compétences (gestion des ressources humaines...).

L'ensemble des actions de formation aura pour objectif de favoriser les échanges de pratiques professionnelles et d'identifier des indicateurs de changement. Ces actions associeront, dans leur mise œuvre, « présentiel » et « formation à distance ».

Il y a lieu de souligner la philosophie générale qui préside au partenariat qui s'est installé cette année 2012-2013 et qui est destiné à se développer lors de la mise en place de l'ESPÉ. De façon propédeutique, il a été surtout question de **co-construction** et de **co-intervention** à propos de la formation continue des enseignants.

A titre d'exemple, dans le cadre de la formation des enseignants de première année en tant que titulaire (T1), des co-interventions ont été mises en œuvre (PIUFM et CPC). Il s'agissait de proposer des travaux adossés à des observations vidéoscopées d'intervention conçues et réalisées lors du stage. Les enseignants ont été ainsi initiés à « l'analyse de pratique », dans l'objectif de repérer les gestes professionnels invariants, dépassant la spécificité de l'intervention conçue, réalisée et analysée. Le travail engagé a permis aux stagiaires de porter un **regard réflexif** sur leur pratique, en notant aussi bien les éléments à réviser que les éléments positifs dont ils ne rendent pas compte la plupart du temps.

Dans ce mouvement, les évolutions de la Formation Continue se placeront progressivement au sein de l'ESPÉ avec deux phases programmées.

- La rentrée 2013 verra **l'installation du Pôle d'ingénierie éducative de l'alternance intégrative et de la Formation continuée**. Ce pôle sera constitué, dans un premier temps, d'un IEN, un enseignant du 1er degré et un enseignant du second degré constituant une force pédagogique pleinement intégrée à l'organigramme de l'ESPÉ. Il est d'ailleurs prévu que le membre des corps d'inspection qui dirigera ce pôle se voit proposé la fonction de directeur-adjoint de l'ESPÉ afin que formation initiale, mise en place de l'alternance et formation continue soient pensés dans une vraie cohésion-cohérence ainsi que dans une réelle continuité.
- Pour la rentrée 2014, dans **un mouvement encore plus important, des personnels rectoraux viendront rejoindre les services de l'ESPÉ**. Les postes en question seront issus d'un redéploiement partiel du service de la DIFOR. Pour que ce transfert soit réussi à la fois sur les plans humains et techniques, il est d'ores et déjà prévu un accompagnement préparatoire durant l'année 2013-2014.

3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

La spécificité géographique de l'île de La Réunion a abouti à une implantation universitaire sur deux sites repérés communément au nord et au sud de l'île.

Dans son projet, l'ESPÉ envisage, pour les parcours ouvrant à l'enseignement primaire, une implantation sur le site (nord) de Bellepierre où se situait historiquement l'École Normale, puis l'IUFM (commune de St Denis) et une implantation sur le Campus sud (Commune du Tampon). D'une certaine manière, nous serions dans la continuité de l'existant.

Concernant les parcours de la mention MEEF visant à l'enseignement secondaire plusieurs *scenarii* restent à instruire notamment pour déterminer l'éventuelle part de la formation qui serait suivie dans des composantes hors ESPÉ dans un souci constant de recherche d'un équilibre entre lieux de rattachement des formateurs dans certains domaines de spécialité et la nécessité d'une appropriation de la cohérence de la formation dispensée du côté des étudiants et stagiaires. L'implantation géographique des cours dispensés sur les différents campus participe de cette appropriation d'une formation déployée selon un modèle intégratif c'est à dire « une et indivisible ».

Au regard de cette problématique tous les étudiants inscrits sous la mention MEEF seront amenés à fréquenter, au cours de leur cursus, les lieux de cours de la composante ESPÉ (par exemple dans le cadre de la mise en œuvre formative du modèle de l'alternance).

Mais nous instruisons, à l'heure actuelle, une hypothèse plus « tranchée ».

Sous réserve de faisabilité liée au nombre de salles, à leur taux d'occupation et surtout, à la signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Général, propriétaire du site de Bellepierre (au Nord de St Denis) il serait question de transférer la quasi-intégralité des formations MEEF (pour les 4 sub-mentions) dès la rentrée 2013 sur ce site.

Nombre d'arguments plaident dans ce sens, y compris l'implantation du Pôle d'ingénierie de l'alternance et de la Formation Continue sur ce lieu.

Pour autant, les négociations engagées avec le Conseil Général ne sont pas évidentes et le risque d'une affectation des locaux de Bellepierre autre qu'à l'ESPÉ n'est pas complètement à exclure. Un dialogue constructif s'est engagé avec le Conseil Général mais nous ne pouvons pas, à ce stade de l'instruction du dossier, avoir l'assurance que le passage de la convention actuelle avec l'IUFM à celle à signer avec l'ESPÉ se déroulera sans difficultés. La signature de cette future convention constitue donc un enjeu très important.

Le cas de la filière STAPS reste spécifique au regard de cette orientation sur la seule dimension de son ancrage au sein de la composante SHE (Sciences de l'Homme et de

l'Environnement) positionnée sur le campus sud au Tampon.

L'offre de formation dans les champs de l'éducation et de la formation se déploie actuellement, de manière partagée entre les deux sites. L'IUFM et le SUFP (Service Universitaire de Formation Professionnelle de l'Université de La Réunion) ont consenti des efforts financiers afin d'acquérir les outils permettant la mise en place de formations ouvertes à distance (FOAD) synchrones et asynchrones. La montée en puissance de ces dispositifs permet d'envisager un développement sur deux aspects, l'ouverture à une partie de la formation des futurs enseignants dans d'autres parcours et l'ouverture des formations à des étudiants de l'ouest de l'océan indien, non résidents à La Réunion.

La demande de partenariat formulée par le vice-rectorat de Mayotte en direction de l'Académie et de l'ESPÉ (voir section 4.3) vient compléter ce tour d'horizon de l'offre territoriale de formation et de son organisation. Dans ce cadre, des cours à distance seront bien évidemment organisés avec l'appui de toutes les technologies efficaces nécessaires mais, des déplacements de formateurs à Mayotte et de stagiaires à St Denis de la Réunion sont également prévus.

3.6 Dispositifs permettant l'acquisition des compétences en langues

Notre pays a pris du retard en terme de compétences en langues, tant au niveau de la formation, que de la pratique d'enseignement. Les évaluations internationales le montrent régulièrement.

Ces compétences sont d'autant plus cruciales que nous sommes dans un environnement européen multilingue, et que nos voisins européens font souvent mieux dans ce domaine.

La maîtrise d'une langue vivante constitue l'un des minimas requis dans notre espace mondialisé multiculturel qui requiert souvent la pratique de plusieurs langues.

L'anglais est à ce titre et de façon pragmatique « incontournable », mais ne doit pas devenir « exclusif » de façon à veiller à ce qu'il n'occupe pas une position hégémonique dans le cadre du développement de la citoyenneté européenne.

Les réformes successives à l'échelon national ont tenté d'inverser cette tendance d'un retard français dans le domaine de l'acquisition de compétences en langue(s).

La mise en place de l'enseignement précoce au primaire, la démultiplication des classes bilangues et bilingues, les sections dites européennes et de langues orientales des collèges et lycées, les évaluations institutionnelles prenant en compte ces enseignements, les certifications, les échanges internationaux Erasmus pour les étudiants par exemple, ont

contribué à faire évoluer la situation des langues dans notre système éducatif.

Dans ce domaine, l'Académie de la Réunion bénéficie de plusieurs atouts que sont sa destination touristique prisée sur le plan international ainsi que sa jeunesse multiculturelle disposant d'un système éducatif en développement. De nombreux jeunes réunionnais passent avec succès les concours de recrutement du professorat.

Il n'en reste pas moins que la situation insulaire, la jeunesse du système éducatif régional et l'éloignement de la France métropolitaine et des pays étrangers restent pénalisants, tandis que le contexte socio-linguistique et les rapports entre le créole « langue maternelle » et le français langue « seconde » (qui s'expriment souvent sous des formes interlectales) peuvent venir perturber l'acquisition d'une troisième langue.

Sur le plan géographique régional, la zone sud-ouest de l'Océan Indien relève également de situations plurilingues où le français et l'anglais jouent le rôle de « langues véhiculaires » ou de « langues-pivot ».

Dans ce contexte national et régional, l'acquisition des compétences en langue vivante étrangère est cruciale pour le devenir de nos étudiants dont une part importante vivra une mobilité géographique dans le cadre d'un projet d'accès à l'emploi.

Dans le cadre de l'ESPÉ, la formation des enseignants liée aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation prend appui sur le référentiel de compétences commun à tous les professeurs et personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves (Référentiel, liste de compétences H).

La formation permet d'acquérir un haut niveau de compétences professionnelles, disciplinaires, didactiques et scientifiques ainsi que celles spécifiquement liées au contexte du métier. C'est le cas, pour ces dernières, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère que la compétence H5 nous rappelle.

H5. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- *Maîtriser au moins une langue étrangère niveau B2 du cadre européen commun de référence*
- *Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves*

Le cursus de master MEEF intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère selon le niveau de compétence B2 (Niveau Avancé ou Indépendant) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui

décline 3 compétences :

1. Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
2. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre.
3. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Pour les futurs professeurs d'école, l'enjeu est important, puisqu'ils doivent maîtriser cette langue vivante étrangère afin de l'enseigner aux élèves du primaire en tant que discipline à part entière (niveau A1 introductif, de découverte pour les apprenants).

Pour les futurs professeurs du second degré, la LVE sert à enseigner sa discipline en langue vivante étrangère, relève d'une discipline non linguistique et d'une langue dite de spécialité propre au parcours de l'étudiant (scientifique, juridique, journalistique, commerciale, etc).

Pour les CPE, de même que pour les autres parcours du master MEEF, la LVE se focalisera plus particulièrement sur des thématiques adaptées (juridiques, psychologiques, médicales ou éducatives).

L'offre de formation du master MEEF doit permettre de proposer, de façon progressive et intégrée, des UE de langues qui répondent aux exigences des métiers concernés.

Cette formation, initiée dans le cursus de licence, doit permettre :

- d'approfondir l'acquisition des compétences en langues, mais aussi,
- d'apprendre grâce aux langues,
- d'enseigner la LVE,
- d'enseigner grâce à la LVE,
- et enfin, de développer chez les étudiants comme chez les élèves une compétence interculturelle primordiale dans notre environnement multiculturel.

Pour ce faire :

- les thématiques abordées seront adaptées aux parcours ;
- les UE se feront en TD afin de mieux répondre aux besoins des étudiants ;
- le choix de l'anglais ne sera pas exclusif (notamment pour les professeurs d'école) ;
- le recours aux TICE et à l'auto-évaluation seront intégrés.

Le canevas recommandé par le Groupe de Travail académique n°2 du projet d'accréditation (dédié à la *Formation*) est de deux UE de 15heures TD sur le cursus. Il s'agit là d'un socle minimal que chaque parcours se devra d'adopter. D'autres parcours seront plus ambitieux.

Dans le cadre de l'approche par les compétences, la première UE se concentrera sur les compétences écrites et la deuxième sur les compétences orales.

Cet enseignement sera validé par des crédits qui ne peuvent être obtenus par compensation. Si la certification en langue (CLES2, DCL3, TOEFL, TOEIC, etc.) n'est pas obligatoire, elle fait partie des exigences du diplôme. L'université de la Réunion se portera garante du niveau de langue à atteindre.

Le master MEEF doit répondre à ce défi linguistique et culturel et proposer des parcours qui vont progressivement atteindre ce degré d'exigence.

La répartition, mesurée, en groupes de TD (25 étudiants), le nombre d'heures minimal proposé, l'appui des TIC en auto-formation et l'approche par les compétences permettront de mieux répondre aux besoins du public étudiant.

3.7 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

Remarques liminaires

La société d'information dans laquelle nous évoluons développe la particularité d'externaliser un certain nombre de processus cognitifs, dont celui relatif à la mémoire, via l'ordinateur.

Une autre caractéristique fondamentale de cette société de l'information est apparue un peu plus récemment avec Internet et les réseaux. Aujourd'hui « individus » et « réseaux » fonctionnent de manière interactive et les sollicitations sont permanentes. Les réseaux occupent par ailleurs une fonction sociale spécifique d'aide à la résolution de problème. Ces phénomènes conjugués modifient les rapports à l'information, aux savoirs, à certains modes de fonctionnement cognitifs. L'Ecole doit donc s'en emparer. L'une des premières démarches consiste à réunir les conditions pour que les futurs enseignants soient en capacité d'enseigner à leurs élèves à utiliser les outils numériques et à en connaître tant les atouts que les limites et les dangers. Ils doivent parallèlement être capables de mobiliser ces outils pour améliorer leur propre pratique d'enseignement. C'est le rôle de l'ESPÉ de les y former.

Dans l'immédiat, il est donc indispensable de former les étudiants de l'ESPÉ au numérique

mais aussi par le numérique. Il convient pour cela de sortir des discours généralistes pour proposer des démarches concrètes et réalistes.

Cadre général

Trois grands principes contribuent à définir le rôle des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication²) ou du numérique dans l'ESPÉ.

Les TIC pour l'Enseignement (TICE) y sont envisagées de deux façons :

- Apprendre les TIC
- Apprendre grâce aux TIC

Au niveau de l'ESPÉ, ceci se déclinera de deux manières :

- Former les étudiants aux TICE en envisageant les deux directions précédentes
- Former les étudiants grâce aux TIC.

Enfin, les TIC dans l'enseignement peuvent être envisagées sur un axe qui va du présentiel enrichi au tout à distance, en passant par de la formation hybride. Les TICE à l'ESPÉ se placeront sur le segment qui va du présentiel enrichi à la formation hybride.

Numérique et ESPE

L'ESPÉ a donc pour vocation de former ses usagers aux TICE et de les former grâce aux TIC.

Formation initiale

En début de master les étudiants qui n'ont pas le c2i niveau 1 bénéficieront d'une évaluation diagnostique concernant leur niveau en TIC sous forme d'un questionnaire auto-déclaratif. Les étudiants, de plus en plus rares, qui n'auront pas un niveau en TIC équivalent à celui du B2i niveau collège devront suivre une Unité d'Enseignement spécifique TIC.

Former les étudiants aux TICE

La formation aux TICE se fera au travers des enseignements disciplinaires et d'une UE

2

Nous reprenons l'acronyme « TIC », qui insiste sur l'aspect technique ou technologique, plutôt que « numérique », qui insiste sur l'aspect codage de l'information, pour la facilité qu'il permet de l'opposer à TICE. Mais que ce soit « TIC » ou « numérique », les deux termes sont impropres et il conviendrait de revenir au terme « d'informatique » (et son pendant « informatique pour l'éducation ») qui est le traitement automatique de l'information numérique qui englobe les deux précédents.

TICE.

L'ESPÉ impulsera l'usage des TICE au sein de toutes les UE disciplinaires ou didactiques comme c'est déjà le cas au sein des disciplines scientifiques, technologiques et en EPS. C'est pourquoi il sera demandé que, dans chaque discipline, il soit *a minima* présenté quelques utilisations canoniques des TICE. Dans ce cadre, nous serons davantage dans la démarche « apprendre avec les TIC ». Cette demande de l'ESPÉ vers les disciplines sera accompagnée de propositions de formation de formateurs (voir le point « ressources humaines »). Par ailleurs, il sera aussi demandé à toutes les disciplines, et pas uniquement aux disciplines littéraires, de travailler de manière transversale à l'Education aux Médias et à l'Information.

Les compétences visées par l'UE TICE seront celles du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement (C2i2e). Dans le cadre de cette UE, on amènera l'étudiant à être capable d'utiliser les TIC pour s'informer, se former et former ses élèves ou ses étudiants. La formation consistera à :

- expliquer ce qu'est le C2i2e, mais aussi les autres certificats (les différents B2i notamment) ;
- expliquer ce que sont les TICE et ce qu'elles visent (objectif disciplinaire, objectif TIC, plus-value pédagogique) ;
- montrer, sur des outils généraux et quelques outils spécialisés, comment mettre en place des séances utilisant les TIC au service des enseignements disciplinaires,
- présenter les TICE dans l'enseignement supérieur (mise en ligne de cours, baladodiffusion, etc.) ;
- approfondir les aspects sociétaux des TIC qui auront déjà été abordés dans le cadre des formations préparant au c2i niveau 1.

Si une partie de cette UE pourra se faire dans le cadre d'un tronc commun à l'ensemble du master, la plus grande part de l'UE sera déclinée en fonction des différents parcours. En effet, l'usage pédagogique du traitement numérique du son en langue, par exemple, ne trouvera aucune pertinence en histoire-géographie.

Cette UE représentera pour les étudiants 20h en présentiel et 15h à distance.

Le positionnement dans le temps de ces formations au sein du master dépendra fortement du contenu des épreuves du concours qui auront lieu en fin de M1.

Former les étudiants grâce aux TIC

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il est indispensable que les étudiants

apprennent à utiliser les TIC pour s'informer et se former. Avant de s'engager dans un des parcours du master MEEF les étudiants auront pu fréquenter le Learning center qui se met en place à l'Université de manière conjointe entre la BU et la cellule SUN (voir « ressources humaines »). Cela continuera au cours de leur formation à l'ESPÉ par la mise en pratique du travail collaboratif assisté par ordinateur (TCAO) et de la formation à distance (FAD) ou, plus précisément, hybride puisque tous les parcours auront une part de présentiel.

Dans le cadre de l'UE TICE mais aussi dans le cadre d'autres UE et notamment celles en liaison avec le stage les étudiants seront amenés à utiliser une plate-forme de TCAO. C'est notamment sur cette plate-forme qu'ils pourront mutualiser leurs travaux pour les stages et déposer les documents nécessaires à la validation de leur c2i2e et gérer éventuellement leur e-portfolio.

Dans le cadre d'une formation hybride, l'ESPÉ visera à généraliser aux autres disciplines ce qui se passe déjà dans quelques disciplines et notamment en EPS, où depuis plus de dix ans des ressources sont mises en ligne par Jean-Paul et Martine Gérard et leurs étudiants <http://www.reunion.iufm.fr/dep/Eps/index.htm>. Elles font l'objet de plusieurs centaines de consultations par semaine et ont été intégrées avec l'aide de la cellule SUN dans une UNT (Université Numérique Thématique) : <http://unt-new.univ-reunion.fr/uv2s/eps-ecole/>. Comme on peut le voir en consultant ces sites la démarche est double : former mais aussi mutualiser.

Dans d'autres disciplines, il s'agit de mise en ligne de ressources pour la classe comme les séquences de mathématiques filmées avec des commentaires didactiques réalisées par Didier Bernot et Yves Martin qui permettent aux étudiants de s'appropriier plus rapidement la problématique.

<http://www.reunion.iufm.fr/recherche/irem/spip.php?rubrique37> (site susceptible de migrer)

Dans d'autres disciplines encore, les formateurs mettent en ligne des ressources sur des Blogs privés, l'objectif sera de les convaincre de les placer sur le site Web de l'ESPÉ qui est en pleine rénovation.

La pratique de ces différents outils devra permettre que les futurs enseignants, lorsqu'ils seront en poste, s'approprient sans difficulté l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de leur établissement déjà mis en place dans le secondaire à La Réunion et qui le sera bientôt

dans le premier degré.

Formation continue des personnels de l'Education Nationale

La demande d'une formation en TICE est forte de la part des personnels enseignants dépendant du rectorat. Cette demande va encore s'amplifier suite aux nouvelles directives ministérielles. Un Délégué à l'Apprentissage du Numérique en cours de nomination au rectorat, contribuera à organiser les réponses à ces besoins de formation, dans une distinction à opérer, suite aux dernières recommandations, entre le premier et le second degré.

Une partie de ces formations sera assurée par des formateurs du rectorat et l'ESPÉ pourra venir en appui, tandis que toutes celles relevant du c2i2e seront prises en charge par l'ESPÉ avec l'aide des formateurs du réseau de confiance (voir point « ressources humaines »).

Par ailleurs, l'ESPÉ va étudier la possibilité de mettre en place une validation des compétences c2i2e pour tout stage TICE. Cela commencera avec une circonscription du 1er degré dès 2013/2014. Ceci devrait inciter les personnes à suivre ces formations.

Autres publics

Pour les publics ne relevant pas de l'éducation nationale, soit les formations TICE seront prises en charge par l'ESPÉ, soit elles feront l'objet d'un partenariat avec le Service Universitaire de la Formation Permanente (SUFP), notamment quand il s'agira de formations devant déboucher sur la certification c2i2e.

Formation ISN

Il n'est pas prévu pour le moment que la formation des professeurs à l'Informatique et Sciences du Numérique (ISN) entre dans le périmètre de l'ESPÉ. Ce n'est pas pour autant que l'ESPÉ s'en désintéresse car elle y est associée par le biais du chargé de mission TICE de l'IUFM.

Cette formation a été mise en place conjointement par le Département d'Informatique et de Mathématiques (pour l'université) et un IA-IPR pour le rectorat. A l'issue de la première année, il est apparu que si la majorité des stagiaires étaient très satisfaits de la formation qu'ils avaient reçue, le programme préconisé (quasiment celui de la licence d'informatique) était clairement trop ambitieux. C'est pourquoi les formateurs se sont surtout recentrés sur la notion de projet.

Cette année est la deuxième d'existence de cette formation se déroule. Elle accueille 20 stagiaires qui suivront 125h de formation.

Le Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement (c2i2e)

La formation aux TICE décrite dans le point précédent recouvre une large partie des compétences qu'exige le c2i2e. Cette formation est conforme au cahier des charges établi par l'Université de la Réunion, cahier qui lui a permis d'obtenir l'habilitation du ministère à délivrer ce certificat.

Pour la validation, nous appliquerons, de la même manière, ce qui est décrit dans ce cahier notamment en ce qui concerne l'évaluation des compétences. Sur ce point, le cahier reprend le document d'accompagnement n°2 du C2i2e :

« L'évaluation du C2i2e ne peut être correctement réalisée à travers une seule épreuve, a fortiori « sur table », car aucune épreuve, quelle qu'elle soit, ne pourrait convoquer l'ensemble des dimensions d'un métier. Il s'en suit que l'évaluation de l'ensemble des compétences du C2i2e ne peut être convenablement réalisée sur un temps court et à un instant donné. Elle requiert une variété de situations d'évaluation. »

Il s'agira d'évaluer le candidat le plus souvent en situation d'enseignement et une grande partie des validations se fera durant la période de stage. Dans le cadre d'une formation en alternance, celle-ci sera plus longue et l'ESPÉ s'appuiera sur les équipes de terrain ou les tuteurs ESPÉ lors des visites comme cela se faisait avant la masterisation (voir point ressources humaines) pour valider au moins les compétences B2 et B3 du c2i2e.

Une partie de la validation des compétences du c2i2e entrera dans la note de l'UE mais en aucun cas il n'y aura superposition de la validation de l'UE et celle du C2i2e.

Les ressources humaines

Pour la formation

Les TICE au sein de l'ESPÉ s'appuieront sur un réseau de formateurs déjà existant (coordinateurs c2i2e) qui se répartissent parmi les différentes composantes de l'université et au sein de la cellule SUN (Service des Usages du Numérique) de l'université. Ce noyau est élargi aux formateurs de terrain par le biais du « réseau de confiance ».

Les coordinateurs c2i2e

Actuellement les 15 coordinateurs C2i2e de l'Université sont impliqués dans les formations et les certifications C2i2e. Ce sont, pour la plupart, des enseignants ou des enseignants-chercheurs qui enseignent (ou ont enseigné) à l'IUFM et sont coordinateurs C2i2e depuis 2006.

Au sein de chaque master « enseignement » de l'Université, le coordinateur C2i2e doit expliquer aux étudiants ce qu'est le C2i2e, former les étudiants à l'usage des TICE (UE TICE) et coordonner les validations. Ils sont eux-mêmes certifiés C2i2e.

La cellule SUN

Le SUN, Service des Usages du Numérique de l'université de La Réunion fournit des services et outils numériques à la communauté universitaire contribuant ainsi à l'amélioration de la réussite, de la communication et des liens sociaux, mais également de la pédagogie et de la valorisation de la recherche.

En pratique, le SUN accompagne l'évolution de la pédagogie universitaire et les changements induits par ces nouvelles pratiques en animant la formation des personnels de l'université et des étudiants aux usages du numérique. Il développe par ailleurs une politique de production et de diffusion de ressources numériques et explore les nouveaux champs de la diffusion des connaissances, pilote le développement et le déploiement des infrastructures, outils et technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. Enfin, le SUN s'implique dans les parcours de formation ayant une composante audiovisuelle, multimédia et numérique en général.

Pour concrétiser cela, il convient de signaler qu'actuellement le SUN travaille conjointement avec la BU à la mise en place d'un « Learning center » qui prendra la relève de l'EIFC (Espace Intégré de Formation et de Certification), où les étudiants peuvent s'auto-former, avec l'aide de tuteurs dans un premier temps, essentiellement aux TIC et aux langues.

Le réseau de confiance

Depuis quelques temps, la demande pour une formation en TICE s'accroît notamment pour des formations c2i2e. Comme le nombre de formateurs au sein de l'ESPÉ habilités à valider ces compétences est limité, il a été nécessaire de mettre en place un « réseau de confiance ». Ce réseau est composé d'enseignants des premier et second degrés dépendant du Rectorat qui doivent eux-mêmes être certifiés c2i2e. Ils peuvent, sous la responsabilité de l'Université, et désormais de l'ESPÉ, former leurs collègues et leur valider des compétences du c2i2e. Les membres de ce réseau ont fait l'objet d'une formation et d'une certification dès 2006 pour le premier degré et depuis 2011 pour le second degré.

Ainsi, actuellement, dans le 1er degré, la plupart des équipes de circonscription (Conseillers et ATICE) ont déjà été certifiées c2i2e au cours des plans de formation précédents. Aussi, si une équipe de circonscription veut faire partie du réseau de confiance, il faut qu'au moins un conseiller pédagogique et que l'ATICE soit certifiés c2i2e.

A ce jour, 3 circonscriptions ont demandé à faire partie du réseau et ont assuré conjointement avec l'Université la formation et la validation au c2i2e d'une partie de leurs

personnels.

Dans le 2nd degré, en 2011-2012, 37 personnes susceptibles de faire partie du réseau se sont inscrites, 26 ont eu le c2i2e et 4 ont participé ou participent à des formations et validations c2i2e soit d'étudiants de l'Université soit de stagiaires en formation continue.

Dans les années qui viennent, avec l'augmentation du nombre de formations et du nombre de stagiaires, l'ESPÉ devra de plus en plus faire appel à ce réseau.

Pour la validation des compétences du c2i2e

Pour la validation des compétences c2i2e, la mise en place d'une formation en alternance permettra la validation d'une partie de ces compétences au niveau du terrain par le biais des équipes de circonscription pour le 1er degré et par les conseillers pédagogiques pour le 2nd degré.

Cette pratique qui avait été mise en place avant la masterisation et avait été abandonnée lors de celle-ci suite à la réduction du temps de stage, pourra être aisément réactivée.

Formation de formateurs aux TICE

Dans quelques disciplines, certains formateurs de l'ESPÉ ne sont pas encore au fait de ce que peuvent apporter les TIC dans leur enseignement, c'est pourquoi l'ESPÉ travaillera avec la cellule SUN de l'Université mais aussi avec des formateurs du réseau de confiance à leur proposer un ensemble de formations.

Les ressources matérielles

Pour assurer ces différentes formations, l'ESPÉ devra rassembler un ensemble de ressources matérielles. Pour la plupart, ces ressources sont mutualisées avec les autres composantes.

Pour le présentiel

Chaque composante de l'Université a ses propres salles informatiques. En cas de besoin ces salles pourront être utilisées dans le cadre des UE TICE.

l'ESPÉ héritera pour sa part des salles de l'IUFM. Avant la masterisation, l'IUFM bénéficiait d'une salle libre service, de 3 salles de cours totalement opérationnelles permettant d'accueillir des demi-groupes classes (17 personnes) et d'une salle de cours pouvant servir en « dépannage ». Durant la masterisation l'IUFM a perdu une des salles de cours opérationnelles. Avec la montée en charge des formations en 2013-2014, le nombre de salles sera donc insuffisant en période de pointe. Il conviendra donc de penser le planning des formations en tenant compte de ce problème.

Pour la mise à distance

Pour tout ce qui est formation hybride et TCAO nous nous appuyerons sur quatre outils : le site Web de l'ESPÉ, la plate-forme Moodle de l'Université, la plate-forme de TCAO de l'Université, l'ENT du rectorat.

Le site Web de l'ESPÉ est en pleine refonte avec l'aide de la cellule SUN. Il est avant tout ciblé pour permettre de répondre à la plupart des questions relatives à l'ESPÉ, la réponse devant être accessible en trois clics maximum. Une partie sera consacrée à des ressources utiles pour la formation des étudiants. Nous saisisons aussi les opportunités qui s'offriront de participer aux UNT tels que cela s'est fait en EPS.

La plate forme Moodle est davantage utilisée pour la FAD. D'ici juin, le module Fruitet consacré au c2i2e sera enfin opérationnel et permettra de faciliter la validation des compétences en TICE de nos étudiants. Par ailleurs, la cellule SUN met à l'étude la possibilité d'utiliser cette plate-forme dans un axe davantage orienté TCAO afin de ne pas multiplier les outils.

l'ESPÉ utilisera le Bureau Virtuel (BV) qui est l'outil de l'Université pour tout ce qui relève du TCAO. Il est cependant possible que l'Université migre vers un autre outil. Une étude a montré que, pour le moment, le TCAO se limite à une mutualisation des moyens et l'outil BV ne facilite pas une orientation davantage coopérative au sens de Dillenbourg. Il est, par exemple, impossible de savoir qui a lu quoi. C'est pourquoi lors de la migration vers un autre outil, l'ESPÉ pèsera pour aller vers des outils facilitant cette coopération.

Les établissements du second degré de l'académie utilisent Envol comme ENT. C'est pourquoi l'IUFM mène, et l'ESPÉ mènera, des négociations avec le rectorat pour bénéficier d'un Envol dédié à la formation auquel pourraient accéder les formateurs de l'ESPÉ afin que les étudiants qui se destinent aux métiers d'enseignant soient immédiatement opérationnels une fois reçus au concours.

Pour l'administration des certificats

Un des problèmes posés actuellement, et pas uniquement à La Réunion, est la gestion des certificats c2i2e et l'inscription des personnels stagiaires dépendant du rectorat dans les bases Apogée de l'Université. Ce problème est d'autant plus important que les moyens qui sont attribués à l'Université dépendent des remontées quantitatives des données extraites d'Apogée. C'est pourquoi l'ESPÉ mettra à l'étude la possibilité d'une inscription légère des stagiaires de la FC du Rectorat dans Apogée et la possibilité de transmission de fichiers informatiques du Rectorat vers l'Université pour faciliter le processus.

3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Culturellement, dans notre université comme dans de nombreuses autres universités françaises, cette question reste sensible et nous sommes loin des pratiques généralisées des dispositifs d'évaluation des enseignants par leurs étudiants comme c'est le cas dans de nombreux pays francophones (Québec, Suisse, Belgique, ..).

Pour autant, nous nous inscrivons dans une démarche volontariste de façon à ce que ces dispositifs se mettent progressivement en place à court puis à moyen termes.

Nous ne partons pas d'un « degré zéro » de telles pratiques et un nombre non négligeable d'universitaires et de formateurs mettent déjà en place, dans notre académie, des bilans anonymes, des questionnaires à destination des étudiants, des séances interactives, ... lors de la ou des dernière(s) séances de l'Unité d'Enseignement qu'ils viennent de dispenser. Néanmoins ces pratiques se devront d'être institutionnalisées et cadrées par un nécessaire code éthique qui liera tant les étudiants que les formateurs.

La Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique sera saisi de ce dossier dès sa constitution de façon à dessiner le périmètre de ce chantier pédagogique et ses attendus.

Dans ce délai et donc en amont, le Groupe de Travail n°2 issu de la procédure d'accréditation qui, rappelons-le, traite des questions de formation, sera saisi d'une demande précise sur ce point de façon à ce que, dès la rentrée universitaire de 2013, ce dossier soit ouvert de façon pragmatique.

Enfin, les référents des commissions pédagogiques seront réunis fin août 2013 afin que les premières mesures concrètes puissent être engagées dès le premier semestre.

3.9. Modalités d'évaluation des étudiants

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) seront construites en adéquation avec la spécificité des contenus des unités d'enseignement. L'idée générale retenue est de faire en sorte de ne pas surcharger les étudiants en matière d'évaluation, notamment ceux du parcours PE qui sont amenés à rencontrer, dans certaines unités d'enseignement, dix contenus disciplinaires.

Les MCC sont compilées dans un document reprenant les MCC de chacun des parcours (annexe 25). L'explicitation des modalités reste très générale afin d'offrir la possibilité de les adapter lors de la mise en place des parcours qui aura lieu dans les prochaines semaines et qui intégrera les éventuelles modifications liées aux travaux d'accréditation.

La matrice de présentation est ainsi constituée :

Modalités de contrôle de connaissances (MCC)

Précisez les modalités de contrôle (ajoutez des lignes d'UE si nécessaire)

| Unités d'enseignement | | Points ECTS | MCC |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------|
| Tronc commun | Volet 1 et 2 | 6 + 4 | Ecrit |
| Tronc commun modulaire | Modules III, IV, V, VI, VII, VIII | 2 points par module | Ecrit |
| Apports disciplinaires et didactiques | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| Eléments de professionnalisation | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| Recherche | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| Stages | UE n° | | |
| | UE n° | | |
| | UE n° | | |

En matière d'évaluation nous soulignerons la place particulière qui est celle des stages.

Nous distinguons à ce propos les stages de première année de master (observation et pratique accompagnée) de ceux de seconde année (alternance dans un premier temps puis, pour la période transitoire 2013-2014, stages massés permettant de rencontrer chacun des trois cycles d'enseignement de l'école primaire).

Les stages d'observation et de pratique accompagnée sont étroitement liés à des unités d'enseignement au cours desquelles les stages sont préparés et exploités. Cet accompagnement porté, tant par des enseignants-formateurs de l'ESPÉ que par des professionnels (nous pensons ici particulièrement aux PEMF pour le premier cycle ou aux tuteurs pour le second cycle), donne lieu à des évaluations qui prennent la forme de rapports fortement référés aux stages. Le second « rapport » porte davantage que le premier la marque d'une problématisation, notamment s'il est prévu qu'il ouvre sur le travail de mémoire

de la seconde année de master.

Lors des stages d'observation et de pratique accompagnée les maîtres d'accueil assurent un suivi et, les éléments d'évaluation qu'ils effectuent sont intégrés dans l'évaluation générale de l'UE de référence (voir à ce propos un exemple de protocole en annexe 7).

En ce qui concerne le stage en alternance (nous devrions dire ici les stages de la seconde année de master car, à ce jour le dispositif d'alternance ne concernera que le stage du premier trimestre (année transitoire 2013-2014) les étudiants seront accompagnés par deux tuteurs, un tuteur professionnel et un enseignant-formateur de l'ESPÉ. L'accompagnement et les évaluations qui pourront y être attachées, s'appuieront sur des visites (une par stage pour chacun des tuteurs). Les commentaires et remarques seront intégrés dans les travaux concomitants qui apparaissent dans le cursus sous la dénomination « analyse de pratique ». Dernière précision concernant le mémoire de master et sa soutenance, cette dernière s'effectuera devant un jury « mixte » composé *a minima*, d'un formateur de l'ESPÉ, d'un professionnel expert et d'un membre de l'équipe pédagogique (professionnel ou enseignant-formateur) n'ayant pas particulièrement suivi l'étudiant (en tant que formateur référent par exemple).

Un soin tout particulier sera porté à l'évaluation du stage, du mémoire et de sa soutenance car ces éléments là pourront être repris dans le cadre de la titularisation des futurs enseignants.

3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Sous la dénomination de « dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques » nous évoquerons deux dimensions distinctes :

- la nécessité pour l'ESPÉ d'organiser l'accueil, dans les formations ouvertes, d'étudiants ayant un statut particulier tel que celui de sportif de haut niveau, de salarié, de personne en situation de handicap, ou encore occupant un emploi d'EAP ;
- l'ouverture de parcours de formation donc la caractéristique principale serait de professionnaliser les acteurs de dispositifs d'accueil de publics spécifiques. Nous pensons ici à l'accueil des élèves à besoins particuliers ou des élèves primo arrivant, ou encore des enfants-élèves en situation sociale très défavorisée.

S'agissant de la première dimension les dispositifs d'accueil de publics spécifiques existent au sein de l'université de la Réunion et seront reconduits.

A titre illustratif, à propos des Modalités de Contrôle des Connaissances, peuvent être dispensés d'assiduité et des contrôles continus, les étudiants :

- salariés ;
- sportifs de haut niveau ;
- chargés de famille ;
- relevant de maladie nécessitant un traitement lourd sur présentation d'un certificat médical ;
- atteints de handicap. Les personnes souffrant de handicap bénéficient à la fois du cadre du Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et de la circulaire n ° 2011-220 du 27-12-2011 du MEN – ESR – DGESCO A1-3 – DEGESIP (voir annexe 26 et 27).

A la demande de ces étudiants, des modalités dérogatoires au règlement des MCC (Modalités de Contrôle des Connaissances) seront arrêtées par le Directeur de l'ESPÉ en accord avec le responsable pédagogique du parcours concerné. Elles seront adaptées au cas particulier de l'étudiant en concertation entre ce dernier, le responsable pédagogique du parcours concerné et le responsable administratif de l'ESPÉ.

Pour pouvoir bénéficier de cette dispense, les étudiants devront en faire la demande lors de l'inscription administrative et la formaliser au plus tard un mois après le début des cours.

Les étudiants, lorsqu'ils sont dispensés d'assiduité aux séances de travaux dirigés, sont évalués uniquement sur la base du contrôle terminal, à l'exception des UE qui sont évaluées sur une note de progression de l'étudiant, à partir d'un rapport de stage ou par une soutenance de mémoire.

Concernant les formations préparatoires à une activité professionnelle auprès de publics à besoins spécifiques, l'ESPÉ envisage trois orientations. La première concerne les élèves à besoins particuliers (ASH) ; le parcours est largement préfiguré et devrait ouvrir à la rentrée 2014 (voir à ce propos la section 3.1). Une seconde orientation, en phase d'instruction, concerne le champ du travail social. Dans le cadre de partenariats qui restent à finaliser, l'idée de construire une filière de formation universitaire au sein de l'UR avec un master *Intervention Sociale* porté par l'ESPÉ fait son chemin ; nous avons évoqué cette dimension dans la section 3.1 dédiée à la présentation de l'offre de formation et aux projets en cours. La troisième orientation concerne la formation d'intervenants auprès d'une population spécifique : les diabétiques. La prévalence de cette affection est particulièrement

forte à La Réunion et une action volontariste de formation, à différents niveaux de certification, est menée par une équipe de formateurs sise à l'ESPÉ. Pour faire suite à un DU porté par cette équipe, il est prévu la création, à terme, d'une licence professionnelle « Education à la santé » et, dans sa continuité, d'un master qui intéresserait tous les acteurs de la zone océan indien.

L'accueil d'étudiants étrangers à l'ESPÉ n'a pas fait l'objet, à ce jour, d'une réflexion approfondie. Toutefois parmi les équipes potentiellement concernées, l'on peut penser ici, aux responsables du parcours « Management des institutions sanitaires et médicosociales » qui souhaitent accueillir des étudiants de la zone océan indien et de la zone Afrique. Ces réflexions devront être abouties avant le lancement du cursus qui est prévu en septembre 2014. Ces travaux serviront de base à ceux qui se pencheront sur l'accueil des personnels de la zone intéressés par le master « Education à la santé ».

Quant aux EAP, pour clore cette section, leur cas est traité spécifiquement comme l'indiquent les éléments réunis dans la partie 3.3.

4 – Organisation de la mission de coordination

4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet

Les équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet ESPÉ seront constituées, pour une large part, des collègues qui s'impliquent, à l'heure actuelle, dans la conception des cursus de formation qui sont présentés dans ce projet. Nous mentionnons en annexe 28 parcours par parcours, la liste des enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels qui composent chacune des équipes. Ces équipes viendront s'étoffer et se diversifier d'ici la rentrée, notamment par un apport significatif de personnels experts de terrain en lien partenarial avec les circonscriptions et établissements.

Dans le dossier, nous avons également noté le ratio des enseignants-chercheurs par rapport à l'ensemble des intervenants. Les informations relevant de ce registre sont intégrées au format suivant :

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation

| |
|------------------|
| Mention : |
|------------------|

Parcours :

- a. Enseignants-chercheurs de l'Université de la Réunion :
- b. Enseignants-Formateurs (PRAG, PRCE, PREC) :
- c. Enseignants chercheurs d'autres établissements :
- d. Intervenants du ministère de l'Education Nationale :

| Institutions | Nom et Qualité |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Rectorat Inspection Académique | |
| Circonscriptions | |
| Inspecteurs Généraux | |
| Chefs d'établissement | |
| Autres professionnels | |

Intervenants d'autres institutions (A titre d'exemple ceux relevant du champ du sanitaire et du médico-social)

| Institutions | Nom et Qualité |
|--|-----------------------|
| ARS OI Agence Régionale de la santé – Océan Indien | |
| Institut de Formation aux Soins Infirmiers et autres écoles (IFMK, ...) | |
| CHU Centre Hospitalier universitaire de La Réunion | |
| Autres professionnels | |

Pourcentage des enseignants –chercheurs qui interviennent dans votre parcours :

A ce jour, nous l'avons dit, la constitution des équipes pédagogiques ne saurait être considérée comme achevée. La présence des « professionnels » dans certaines équipes est trop faible. Leur « absence » dans d'autres est contraire à l'esprit de la réforme. L'étape qui va consister à lancer la réflexion à propos des stages, de leur accompagnement, de leur évaluation, de leur articulation avec le mémoire du master, ... va constituer de ce point de vue un atout dès lors qu'elle va réclamer la rencontre entre les équipes portant les parcours sur le volet universitaire et les représentants de l'éducation nationale (corps d'inspection, conseillers, tuteurs, responsables institutionnels,...), futurs co-intervenants. Ces occasions, que nous allons provoquer durant la phase préparatoire qui nous sépare de l'ouverture de l'ESPÉ, sont à saisir afin d'initier la dynamique qui aboutira à la démarche intégrative en vue de la professionnalisation des futurs enseignants. Nous avons conscience que cette « révolution culturelle » pour certains formateurs ou enseignants-chercheurs nécessitera un accompagnement et un certain degré de progressivité. Les premiers contacts pris dans ce sens ouvrent des perspectives.

De façon plus générale, il semble important de préciser que les interventions des membres de l'éducation nationale concerneront tout autant la formation initiale que la formation continue, le premier et le second degré.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE

Les interactions de l'ESPÉ, tant avec ses partenaires internes qu'externes, seront nombreuses et s'inscriront dans un système complexe. Elles devront procéder d'une dynamique distinguant différents types de partenariats et garantissant la qualité des interventions des uns et des autres par la mise en place d'un volant de conventions.

Le cadre de la réflexion concernant les partenariats est abouti à ce stade de l'instruction du dossier. Il est tributaire des orientations prises en matière d'offre de formation au sein de la mention MEEF et des choix effectués à propos du modèle économique et des moyens affectés à l'ESPÉ. Nombre de ces partenariats, nous l'avons dit, donneront lieu à des conventions. Mais il faut préciser que celles-ci seront réactualisées annuellement de façon à accompagner, de façon souple et mesurée, la mise en place de l'ESPÉ.

On repère 3 types de partenariats que nous avons sciemment sériées :

Type 1- Entre les deux institutions qui portent le projet

Type 2 - « internes »

Type 3 - externes

Type 1 - Partenariats entre Rectorat et Université

Au-delà du document d'accréditation, la question de la rédaction d'une convention cadre se pose et nécessitera l'avis des deux Ministères concernés.

Hormis la nécessité (ou non) de cette convention cadre, des avenants seront nécessaires afin d'opérationnaliser la mise en œuvre concrète du projet.

Elles se déclineront par thème : autour des moyens financiers et de leur fléchage, des mises à disposition des personnels et de l'autorité sous laquelle ils exerceront, des règles d'intervention des différents personnels, des infrastructures, de tout ce qui concerne l'alternance et les stages, de la prise en charge des heures complémentaires, des primes attribuées aux différentes catégories de personnels, des coûts incidents (frais de déplacement, de reprographie, ...), de l'élaboration des contenus de la formation continue et de sa mise en œuvre, du double tutorat, etc.

Ce partenariat, dit de type 1, englobera ce qui relève des relations avec les EPLE.

Type 2 - Nouveaux partenariats « internes » liés à la création des ESPÉ

La conception de l'ESPÉ en tant que « projet transversal » amène à revisiter les rapports internes à l'Université entre ses différents services et ses différentes composantes. Les relations entre la composante ESPÉ et les composantes facultaires, ou autres écoles internes, ne nécessiteront pas de conventions particulières en restant sous l'autorité du Président de l'Université assisté de son Conseil d'Administration. Sur un plan plus technique, des conventions seront à élaborer afin de préciser les relations entre la composante ESPÉ et certains services communs ou organismes transversaux.

On peut penser à cet égard, aux relations qu'entreprendront l'ESPÉ et le SUFP (Service Universitaire de la Formation Permanente). Sur ce plan, une nouvelle convention globale sera signée entre les deux partenaires, avant la rentrée universitaire 2013-2014, de façon à gérer les parcours qui relèveront de la Formation Continue (voir supra l'offre de formation).

Ce partenariat spécifique se devra d'intégrer les principes suivants :

- . Le portage administratif et la logistique de ces parcours en Formation Continue sont assurés par le SUFP, notamment les opérations liées à l'inscription des étudiants ;

- . L'habilitation du Master MEEF, est inscrite à l'ESPÉ.

Les éléments forts de cette convention sont rappelés dans l'extrait suivant :

« Plus précisément, les cursus de master suivants XXXXXX, seront organisés exclusivement en formation continue sur le mode de l'autofinancement. Pour cela, l'ESPÉ s'appuiera sur le Service Universitaire de la Formation Permanente (SUIFP) de l'établissement. Véritable interface avec les milieux professionnels, il assure les missions d'ingénierie financière de montage de projet, la promotion des formations, l'accueil, le conseil et l'inscription des stagiaires, la gestion administrative et financière des conventions. L'ESPÉ assurant ses missions d'ingénierie de formation, d'enseignement et de suivi des stagiaires. »

D'autres partenariats internes sont à l'heure actuelle en cours d'instruction. L'un concerne l'ILLETT et l'autre l'IREM.

L'ILLETT est l'Institut de l'Illettrisme, créé en juillet 2011, comme entité de l'Université de La Réunion et financé par la Région Réunion.

L'IREM (Institut de Recherche en Mathématiques) est une déclinaison régionale de cet organisme national fort connu.

De façon concrète, concernant les relations avec l'ILLETT, est déjà actée la mise en place de deux modules d'enseignement qui trouveront place au sein du dispositif de formation de l'ESPÉ :

- Module IV, sur une nouvelle ligne « *Les didactiques au service de la prévention de l'illettrisme* »
- Module V, sur une nouvelle ligne également « *Grammaire pédagogique créole/ français et prévention de l'illettrisme* ».

A brève échéance, ces modules seront intégrés au Tronc MEEF à destination de parcours comme les parcours PE ou PLP.

L'IREM longtemps attaché à l'IUFM de la Réunion permettra, pour sa part, de constituer un réseau de praticiens réflexifs avec qui l'ESPÉ sera amenée à nouer des relations privilégiées.

Ces deux partenariats internes viendront, par ailleurs, conforter la mission de développement de la recherche en Education (au sens large) au sein de l'ESPÉ (voir *Fédération de recherche*, section 4.4).

Enfin, ils permettront un ancrage dans le territoire en liens avec les praticiens, que ceux-ci relèvent de l'Education Nationale où d'autres organismes.

Type 3 : Partenariats externes

Ces partenariats, divers, s'inscriront dans une déclinaison de formations conçues comme co-opérationnalisation, co-interventions, co-portage.

Il n'est pas possible, ici, de citer toutes les alliances recherchées et ce, d'autant que certaines nécessitent d'être stabilisées. Nous ne ferons qu'en citer quelques-unes qui nous semblent signifiantes et qui dépassent ainsi la seule portée illustrative.

. Avec **L'ESEN** (Ecole Supérieure de l'Education nationale de Poitiers), il est question d'un parcours Cadres de l'EN et de formations hybrides via le M@DOS (Management des organisations scolaires).

. Avec **l'ARS** (Agence Régionale de la Santé) nous réfléchissons à la mise en place d'un parcours de cadres du soin et de la santé (cadres infirmiers, ...) avec appui potentiel de la Région pour le financement. Il s'agit là d'une stratégie alternative et innovante à la création d'un IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé, IFCS rattaché au CHU.) Les perspectives concernent l'année 2014.

Par ailleurs des membres du système de santé nous sollicitent également à propos du projet d'ouverture d'un parcours d'éducation à la santé avec en perspective l'année 2015. Ce dossier sera au préalable à stabiliser.

. Avec le **CNFPT (Centre National de formation des personnels territoriaux)**

Il s'agit là d'une perspective plus lointaine d'une Formation des Atsem, services enfance jeunesse, ... dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

. Avec les **collectivités territoriales**

Conseil général : *a minima* concernant l'occupation des locaux du site de Bellepierre, là où se trouve l'actuel IUFM.

Pour rappel, nous avons évoqué, à ce propos, certaines difficultés potentielles dans la section 3.5 sous la forme suivante : « Pour autant, les négociations engagées avec le Conseil Général ne sont pas évidentes et le risque d'une affectation des locaux de Bellepierre autre qu'à l'ESPÉ n'est pas complètement à exclure. Un dialogue constructif s'est engagé avec le Conseil Général mais nous ne pouvons pas, à ce stade de l'instruction du dossier, avoir l'assurance que le passage de la convention actuelle avec l'IUFM à celle à signer avec l'ESPÉ se déroulera sans difficultés. La signature de cette future convention constitue donc un enjeu très important. »

Conseil Régional : sous l'angle de la formation professionnelle.

Mairie de St Denis : inscription de la structure ESPÉ dans la vie de la cité de St Denis (gestion des transports, logistique de stationnement, ...).

. Une convention est également avancée avec **Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)** qui représente 70 associations. Au delà de ces aspects éducatifs et formatifs, l'un des intérêts de cette convention est à appréhender sous l'angle de l'ancrage de l'ESPÉ dans son territoire.

3 demandes/propositions ont été formulées à ce jour par le CCEE en direction de la future ESPÉ :

- a) autour des « éducations à » et notamment de l'éducation au développement durable ;
- b) offre de pré-professionnalisation sous forme de stages dans des structures péri-scolaire notamment au sein des mouvements populaires ;
- c) autour de la formation des éducateurs.

Enfin, partenariat particulièrement important sur le plan de la politique régionale de formation dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien, des contacts répétés ont été noués avec **le vice-rectorat de Mayotte**.

Les premières pistes concernent les points détaillés ci-après :

- . Autour de la perspective d'ouverture d'un concours externe PE 2014 qui concernerait une dizaine de postes ;
- . A propos de la mise en place d'une année de M1 en deux ans ;
- . Dans le but de la préparation au CRPE (une dizaine de candidats en 2014 et une quinzaine en 2015) ;
- . Dans le champ de l'expertise pédagogique afin d'améliorer l'efficacité de la formation des enseignants du 1^{er} degré.
- . Dans le cadre de la formation continue pour la mise en place de modules spécifiques :
 - . l'un concernant l'enseignement-apprentissage du français en tant que langue seconde avec des dimensions sociolinguistiques et socio-didactiques ;
 - . l'autre pour former dans le cadre de modules à distance et en présentiel les enseignants affectés sur les postes « plus de maîtres que de classe » (42 prévus à la rentrée 2013 contre 90 pour la Réunion) ;
 - . une formation de formateurs au niveau de la continuité des apprentissages dans le cadre de l'école du socle et du cycle 1.

Enfin, il s'agirait d'établir des sessions de formation à distance pour certaines animations pédagogiques (BO n°8 du 21 février 2013 circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013).

Ces partenariats, existants ou en cours d'instruction, déboucheront sur des conventionnements qui restent à rédiger.

4.3. Outils de coordination

Le comité de pilotage, réuni le 10 mai, a rendu ses arbitrages et a dessiné par là même, les grandes lignes de l'ESPÉ de l'académie de La Réunion. Les quatre « sub-mentions » seront présentes sous la mention générique MEEF.

En matière de coordination de l'offre de formation, les différentes instances de l'ESPÉ joueront le rôle qui leur a été affecté ; conseil d'école, comité d'orientation scientifique et pédagogique et commissions pédagogiques s'y emploieront. Au delà, il faut noter la potentielle divergence entre d'une part, la nécessité d'affichage d'un organigramme repérant des fonctions clairement définies et des individus qui les portent et d'autre part, des logiques structurant l'offre de formation notamment lorsqu'il est mis en avant le caractère intégratif des différents aspects d'un parcours. Autrement exprimé, si les fonctions réclament des liens, la construction d'un organigramme pourrait laisser penser à des cloisonnements. Nous nous emploierons à présenter ces deux dimensions et à évoquer, au fil de nos propos, les éléments de coordination.

Eléments d'un organigramme de l'ESPÉ

Nous proposons de distinguer :

- Un pôle de direction auquel il faut adjoindre les prémices d'un « bureau »
- Un pôle de la formation initiale
- Un pôle d'ingénierie éducative de l'alternance intégrative et de la formation continue
- Un pôle administratif

Ces pôles seront, bien entendu, interdépendants (voir annexe 33)

Le pôle de direction.

Pour rappel « *Le directeur de l'ESPÉ assure, dans le cadre des orientations générales définies par le conseil, la direction et la gestion de l'école :*

- *il prépare les délibérations du conseil et en assure l'exécution ;*
- *il prépare et exécute le budget propre de l'école ; celui-ci est intégré au budget de l'université de La Réunion. Les ministres compétents peuvent affecter à l'ESPÉ de La Réunion directement des crédits et des emplois attribués à l'établissement. Le budget de l'école est approuvé par le conseil d'administration de l'université de La Réunion qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil d'école ou n'est pas voté en équilibre réel ;*
- *il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'école ;*
- *il souscrit les marchés de travaux, de fourniture et de services dans le cadre des dispositions réglementaires ;*

- *il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'école et aucune affectation ne peut être prononcée s'il émet un avis défavorable motivé ;*
- *il propose pour nomination au président de l'université les personnels vacataires et contractuels ;*
- *il assure l'ordre dans les locaux et enceinte de l'école ;*
- *il a qualité pour signer, au nom de l'université de La Réunion, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'université de La Réunion et votées par le conseil d'établissement ;*
- *il représente l'ESPÉ à l'égard des tiers ;*
- *il propose au président de l'université de La Réunion une liste de membres de jury d'examen pour les formations dispensées dans l'ESPÉ ;*
- *il préside le conseil d'école restreint.»*

Au delà de l'ensemble des responsabilités qui viennent d'être rappelées, nous insisterons sur l'activité de construction, d'animation, de régulation et d'évolution de l'ensemble des partenariats. Si certains relèvent davantage d'aspects fonctionnels, d'autres peuvent être de nature politique. On peut penser notamment à la nature des relations que l'ESPÉ devra tisser avec les collectivités territoriales. A titre d'exemple, les relations avec le Conseil Régional, qu'il s'agisse des élus comme de certains services (tout particulièrement celui de la formation professionnelle) sont à construire et à faire vivre. A cet égard, le Conseil Régional porte la responsabilité de la politique de formation professionnelle sur le territoire³ ; c'est alors un partenaire incontournable à propos des champs qui concernent l'éducation, la formation, l'insertion et plus précisément au regard de l'offre qui a été construite dans notre projet sur le versant de la formation d'adultes, ainsi que celui de la formation de formateurs et de cadres, dans les champs du travail social, du sanitaire et du médico-social.

Pour mener à bien ces missions, la direction doit pouvoir s'appuyer sur un « bureau » ou a minima sur un « secrétariat de direction » qui puisse le seconder dans la préparation et le suivi des dossiers qui ne relèvent pas directement de l'administration de l'école.

Un pôle de formation initiale

Autour du responsable du Master MEEF qui pourra porter la responsabilité de Directeur adjoint, une équipe réduite aux coordonnateurs premier et second degré sera constituée (il faut y adjoindre le coordonnateur du parcours CPE). Ce pôle traitera prioritairement de tous

³ Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, compétence réaffirmée par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. Il revient aux Conseils régionaux de définir et mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

les aspects relevant de la « masterisation » des parcours ainsi que des aspects techniques et administratifs inhérents au fonctionnement universitaire. Ces aspects seront menés en étroite collaboration avec la responsable de la scolarité du pôle administratif.

L'équipe du pôle de formation initiale sera « le segment-référent » de tous les responsables de parcours et des moyens logistiques attachés à ces parcours.

Un pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue

L'alternance intégrative ne saurait s'envisager sans un partenariat fort entre le rectorat et la composante ESPÉ. L'organigramme de la future ESPÉ en porte les traces dans la mise en place du pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue. L'affectation de moyens par le rectorat permettant le fonctionnement de ce pôle constitue un signe fort. En septembre 2013, trois de ces emplois seront occupés par un membre des corps d'inspection et deux enseignants qui auront la charge de la mise en place et du développement du modèle de l'alternance qui suppose une relation attentive à entretenir avec les établissements d'accueil (écoles, collèges, lycées, autres, ...).

Ce pôle, placé sous la responsabilité d'un personnel d'inspection, portera des missions administratives (conventions, protocoles de mise en stage, relations des personnels des circonscriptions d'IEN et des établissements, ...) sous délégation du DAASEN et du Recteur. Mais la mission de ce pôle ne se limitera aucunement à des aspects techniques, organisationnels ou relationnels. Le Pôle d'ingénierie, comme son nom l'indique, impulsera des propositions pédagogiques et participera aux choix relatifs aux parcours, à leur mise en œuvre et à leurs aménagements au fil des situations rencontrées au quotidien.

Ce pôle aura en charge la co-animation des parcours dédiés à la formation des enseignants. Enfin, ses membres interviendront également en tant que formateurs au sein des cursus de formation initiale et continue.

Un pôle administratif

Classiquement, le pôle administratif regroupera, autour du responsable administratif de l'ESPÉ, les responsables des domaines que sont : la scolarité, les finances, les affaires générales et la gestion des personnels.

Des personnels, de catégorie B, assureront ces fonctions. Ils seront à la fois les initiateurs et des opérateurs incontournables dans le cadre du fonctionnement administratif référé au fonctionnement universitaire et au soutien des équipes pédagogiques qui les solliciteront en tant que de besoin. La nécessaire adaptation des procédures à la spécificité des parcours sera, surtout dans l'année de transition qui s'annonce, un aspect important des fonctions

assurées.

Au delà de la mise en place de ces quatre pôles, les outils relatifs à la direction des ressources humaines, ceux attachés aux nouvelles technologies (site, bureau virtuel, adressage collectif, ...) seront systématiquement mobilisés. Enfin, un collègue de l'ESPÉ assumera les fonctions de chargé de communication — interne et externe — et sera intégré dans l'organigramme.

4.4 Liens avec la recherche

Dans notre projet, L'ESPÉ est clairement identifiée comme étant le lieu de la recherche en éducation. Dans sa dimension incitatrice, le Conseil d'Ecole suite aux travaux du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique définira les orientations et les priorités en la matière. Ces décisions intégreront les attentes et les contributions possibles des structures partenaires de l'ESPÉ.

Il y a lieu de distinguer les recherches « sur » l'objet « éducation » des recherches « pour » l'éducation. Les premières visent à la production de connaissances qui peuvent nourrir à la fois la réflexion des enseignants comme celle des formateurs d'enseignants. Des laboratoires de l'université peuvent nourrir ces travaux, laboratoires des sciences de l'éducation (LCF-Icare) comme laboratoires « disciplinaires » (LIME -Mathématiques, DIMPS -STAPS, ...) (voir infra).

Les recherches « pour » sont davantage orientées par la nécessité d'agir. Les conclusions des travaux contribuent aux choix, aux décisions en situation d'enseignement-apprentissage. Nous sommes dans ce cas proches des travaux que déploieront les étudiants dans le cadre de leur parcours de Master. Ces « recherches » ayant pour point de départ une question « de terrain », qui est problématisée en référence à un ou plusieurs champs théoriques, réclament une confrontation à l'empirie et aboutissent à des « conclusions » qui sont autant de constructions de connaissance au service de l'action.

D'une certaine manière le *process* de recherche est au service du praticien réflexif que l'ESPÉ a pour ambition de former. Pour ce faire, tous les acteurs de la formation sont des contributeurs potentiels de ces « recherches pour » qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs à propos de la dynamique de recherche, ou des experts de l'enseignement à propos de la pertinence des lectures de la situation comme des réponses apportées aux questions travaillées.

Les référents des parcours ont été mobilisés sur ce volet du dossier et il leur a été demandé, en fin de processus de construction des parcours, de bien vouloir rédiger quelques lignes

résumant leur conception de la place de la recherche dans le parcours qu'ils pilotent.

Nous avons, à notre tour, synthétisé ces éléments sous la forme qui suit.

PARCOURS Professeur des écoles

La recherche sera à l'articulation entre les savoirs des disciplines, leur transposition, et les savoirs issus des recherches en sciences de l'éducation et celles menées dans le cadre des disciplines.

Les travaux de recherche s'organiseront autour des stages, des apports théoriques puis grâce à un encadrement sous forme de séminaires de recherche et d'un suivi individualisé.

PARCOURS Elèves à besoin particulier (ASH)

La recherche dans le cadre de ce parcours s'articulera très fortement à la pratique et visera à produire des outils d'analyse des pratiques inclusives à La Réunion.

Un volet « recherche action » sera également favorisé, notamment par l'observation et l'analyse de l'impact de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers sur les pratiques pédagogiques.

PARCOURS Lettres

Pas d'information à ce jour dans les éléments de bilan.

Valence Créole

La recherche s'orientera préférentiellement vers la construction d'outils en vue de leur exploitation en classe.

Les classes de créole au collège et au lycée souffrent en effet cruellement d'un manque d'outils : absence de manuels, par exemple.

PARCOURS Langues

La recherche se présente sous la forme d'une initiation à la recherche en UE 16 M2S1 :

Une option est proposée, soit disciplinaire mais avec une orientation professionnelle, soit didactique disciplinaire, soit en sciences de l'éducation.

Deux UE (UE 16 et 23) permettent un accompagnement du mémoire.

PARCOURS Histoire-Géographie

Nous attendons de nos étudiants qu'ils fassent une synthèse des connaissances scientifiques, et de l'historiographie de la question qu'ils ont choisie. A partir de là, ils peuvent mener une réflexion didactique et proposer une application pédagogique.

Il s'agit donc pour eux d'avoir un important bagage scientifique afin de réunir les conditions

nécessaires pour pouvoir aborder leur futur métier.

La recherche disciplinaire nous semble constituer « un plus » indispensable à la qualité de l'enseignant.

PARCOURS EPS

Dans les UE dédiées aux apports disciplinaires et didactiques les connaissances issues de la recherche seront mobilisées afin de répondre aux exigences du CAPEPS qui les met à une place importante dans les différentes épreuves.

Quatre UE spécifiques seront directement consacrées à la recherche dans le champ de l'EPS en M1, dans le but cette fois-ci de construire des connaissances scientifiques dans un objectif d'application à l'intervention en EPS. Ces UE serviront à la réalisation du mémoire mais auront également pour objectif de faciliter la démarche de poursuite en thèse des étudiants.

PARCOURS CPE

Les heures de recherche qui figurent dans le tronc commun modulaire et l'UE21 doivent permettre aux étudiants d'être à la fois des praticiens réflexifs (la théorie et la recherche au service de la pratique professionnelle) et d'avoir les outils nécessaires pour se former tout au long de leur carrière professionnelle. Elles sont également indispensables dans un objectif de poursuite d'étude.

PARCOURS Encadrement EN

Comme toutes les autres parties de la formation en master, le Travail de Recherche vise à construire et développer :

- Compétences réflexives et analytiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel.
- Connaissances de la recherche et des postures qu'elle implique.
- Compétences d'autoévaluation, de prise de responsabilité, de créativité ou d'adaptation (par l'écriture du mémoire, par la logique de projet que sous-tend la recherche, par la soutenance du mémoire, moment de mise à distance).

Dans le champ des métiers de l'éducation et de la formation et au regard des différentes compétences qu'un personnel d'encadrement ou futur personnel d'encadrement de l'Education Nationale doit se forger, la recherche renvoie également au développement d'une compétence professionnelle qui doit permettre à la personne de se former tout au long de l'exercice de son métier.

| |
|--|
| PARCOURS Formation de formateur (sub-mention PIF) |
|--|

Dans le cadre des projets de professionnalisation spécifiques des stagiaires de la « sub-mention » PIF, les UE de recherche sont pensées moins comme des apports de connaissances (exception faite pour l'UE 12 d'épistémologie et recherche dans le TC de mention), que comme des apports de contenus permettant : (a) de problématiser les enjeux professionnels en formalisant un objet d'étude ciblé et en lien étroit avec ces enjeux (UE 16), (b) de conceptualiser un objet de recherche et définir une méthodologie permettant à la fois d'investir le terrain de l'étude et de recueillir et traiter des données pertinentes (UE 23), (c) de mener une analyse et construire des interprétations des données recueillies permettant de présenter des résultats et déboucher sur des préconisations et/ou la conception d'une ingénierie de formation d'adultes (UE 26).

A un autre niveau, la recherche en éducation s'organise via les structures qui l'accueillent (équipes, laboratoires, fédération de recherche). Nous sommes entrés dans ce dossier avec l'objectif de parvenir à une architecture globale.

Le projet de développement des recherches en éducation à l'Université de La Réunion s'inscrit dans un système cohérent qui compte 3 étages :

- la demande d'une Equipe d'Accueil pour la création d'un laboratoire de recherche autonome (projet ICARE) ;
- la demande de création d'une Structure Fédérative en Education à caractère « régional » ;
- et au niveau national, la constitution, en quelque sorte, d'une « supra Structure Fédérative » en charge de mutualiser les actions des SFE régionales.

Des contacts sont déjà avancés dans ce sens sous la houlette du professeur J. Ginestié, chef de projet ESPÉ pour l'Académie d'Aix-Marseille, qui coordonne la constitution de ce dossier national.

Au regard de nos projections actuelles, après un premier recensement, la fédération pourrait réunir la signature de 5 laboratoires et accueillir *a minima* (hypothèse basse) :

- 24 enseignants-chercheurs
- 4 docteurs (enseignants-docteurs)
- 11 doctorants

Si d'autres collègues seront sollicités dans un avenir proche, ces premiers effectifs ne sont pas négligeables compte tenu de la taille de notre université.

Ces collègues sont membres :

- de l'Equipe Réunionnaise d'Epistémologie et de Didactique de l'Informatique et des

Mathématiques (EREDIM)

- du DIMPS (Déterminants Interculturels de la Motricité et de la Performance Sportive)
- de l'équipe LCF-Icare (Institut Coopératif Austral de Recherche en Education)
- de l'équipe LCF-LIL (Littérature, Information-communication et Linguistique)
- du CCLC (Contacts de Cultures, de Littératures et de Civilisations)

Par ailleurs, pourraient sans doute également intégrer cette structure, des entités comme l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) et l'ILLETT (Institut de l'illettrisme), sous des formes à définir dès lors que nous avons bien conscience qu'il ne s'agit pas de laboratoires de recherche.

La structure fédérative s'organise et se construit à l'heure actuelle autour de 3 axes thématiques :

- A- « Contextualisation »
- B- « Tice »
- C- « Didactiques au pluriel »

Pour davantage de détails, voir à ce propos les annexe 29 (*demande de création d'un EA*) et 30 (*demande de création d'une structure fédérative en éducation*).

A l'évidence, tant en ce qui concerne la future équipe d'accueil autonome (EA) que la future fédération de recherche en éducation (FRE), l'ESPÉ aura, via ses instances, à jouer, en amont, un rôle d'incitateur /« prescripteur » de la recherche. De la même façon, en aval, les connaissances produites par ces structures de recherche devront irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation. Pour ce faire, des conférences seront organisées à l'ESPÉ avec une ouverture forte en direction des professionnels de l'éducation ; des formations de formateurs donneront lieu à communication de ces résultats de recherche. Par ailleurs, des lieux de confrontation entre *savoirs issus de la recherche* et *savoirs de l'expérience* seront ménagés. Enfin, les analyses de pratiques et l'ensemble des travaux dirigés et autres ateliers consacrés à des allers et retours entre pratique et théorie feront état et mobiliseront l'ensemble de ces éléments. Pour finir, les chercheurs auront en charge de produire des notes de synthèse (au format 4 pages) afin de mettre à disposition de l'ensemble des formateurs, étudiants, stagiaires et enseignants, les résultats de leurs recherches en éducation.

5. Modèle Economique : Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Le modèle économique est en cours d'élaboration. Les services centraux de l'université et

du rectorat ont travaillé en synergie et ont été en mesure de compléter, pour partie, le document conçu par la DGESIP (voir annexe 34). Compte tenu du calendrier contraint qui a conduit à arrêter les dernières décisions lors du CA de l'université de La Réunion du 4 juillet, le travail collaboratif se poursuivra dans les prochaines semaines et sera pleinement stabilisé dans le cadre de l'ouverture de l'ESPE.

Dès lors, les données budgétaires fournies dans le présent document et dans ses annexes ne peuvent, en aucune manière, être considérées comme des engagements fermes des co-porteurs du projet (académie et université). Elles sont à entendre comme des projections répondant aux attendus de la note ministérielle du 12 mars 2013 qui stipule qu'il ne s'agit pas d'un budget, au sens comptable du terme, mais bien d'une présentation politique des contributions de chaque partenaire et des besoins du projet.

Pour autant, ces éléments budgétaires s'inscrivent dans un dialogue sincère dont l'aboutissement au service de l'ESPE de l'académie de La Réunion ne fait aucun doute.

5.1. L'Université,

Le budget politique élaboré correspond à l'ensemble des moyens utiles à la mise en oeuvre du projet ESPE de La Réunion, hors amortissement.

Certaines estimations budgétaires relatives au fonctionnement général ont été renseignées :

- par extrapolation des coûts généraux qui ressortent de l'exécution budgétaire avant la réforme des IUFM ;
- en tenant compte des **prévisions d'effectifs d'étudiants en fonction des capacités d'accueil** relatives aux différents parcours ;
- Les charges budgétaires des professeurs stagiaires premier degré (de l'ordre de 270 PES) et second degré ne sont pas comprises dans la présente projection ;
- à partir du coût moyen constaté au compte financier 2012 de l'ex IUFM rapporté aux surfaces en ce qui concerne le besoin en fonctionnement récurrents de la structure.

Les besoins en personnel tiennent compte des agents déjà présents sur le site de l'ex IUFM et intègrent **les estimations** d'ETPT supplémentaires pour faire fonctionner idéalement la structure **et qui restent au stade d'estimation prévisionnelle non encore validée par la direction des ressources humaines de l'Université.**

Seront investis dans l'ESPÉ les moyens destinés à **la formation initiale** sur la base du cadre arrêté à savoir, la fourchette de 700 heures/étudiant pour les parcours mono concours

et de 850 heures/étudiant plafond pour les parcours préparant simultanément à deux concours (CAPES et CAPLP). Ces moyens se déclinent selon le tableau qui se trouve dans la section 3.1 du document principal.

Pour la formation continue, les formations seront payantes et les tarifs pratiqués feront l'objet d'une négociation, de simulations et de conventions avec le SUFP.

Voici quelques précisions concernant les besoins.

Les besoins en fonctionnement récurrents : 1, 267 M€

Ils couvrent les dépenses pédagogiques, de logistique (700 K€) et de documentation (127 K€).

Par ailleurs, cette section prend en compte, à titre indicatif, une estimation de la charge qui était financée antérieurement par une dotation fléchée du ministère en ce qui concerne les indemnités de stage et les frais de déplacements des professeurs stagiaires, à hauteur de 440 K€.

Les dépenses d'investissement récurrentes : 300 K€

Cette enveloppe couvre les dépenses de premier équipement d'une part (100 K€) et de remise à niveau des équipements et installations pour redémarrer les enseignements d'autre part. (ex : mise à niveau l'accès à internet et aux ressources en ligne, renouvellement du parc informatique obsolète, augmentation du nombre d'ordinateurs mis à disposition des étudiants, achats de tableaux blancs interactifs ; rayonnages ; mobiliers (200 K€)).

La formation initiale : 17 333 HETD

Cette base stable a été adoptée par le CEVU et le CA de l'université suite à un partenariat étroit avec les référents des parcours.

La formation continue exprimée en HETD : soit 4351 HETD

Jusqu'alors la formation continue s'inscrivait dans le cadre d'une convention qui liait le rectorat et l'université. Cette convention de partenariat prévoyait la mise à disposition de personnels du rectorat auprès de l'université en contrepartie d'un *quantum* horaire de formation continue au bénéfice de l'académie. Dans l'esprit de la réforme de la formation des enseignants et de la création des ESPE cette convention est désormais inappropriée et sera, d'un commun accord, dénoncée. Une réflexion est menée à l'heure actuelle à propos de l'investissement des formateurs de l'ESPE dans le Plan Académique de Formation (PAF).

Côté ressources, le montant des ressources propres des l'ESPE représente une estimation

du produit des inscriptions en formation continue sur la base des prévisions budgétaires 2012 de l'ex IUFM.

La contribution détaillée de l'établissement intégrateur est en cours d'élaboration.

5.2. Le rectorat

On compte à ce jour 5 types de contributions au projet ESPÉ sur le versant de la Formation Initiale relative aux différents parcours MEEF :

- Des postes fléchés ESPÉ destinés au *Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue* qui comptera 3 personnes à temps plein dès la rentrée 2013 (un IEN, un enseignant du 1er degré et un enseignant du second degré constituant une force pédagogique pleinement intégrée à l'organigramme de l'ESPÉ) ;
- Des postes de formateurs 1^{er} et second degré mis à disposition (MAD). A la rentrée 2013, 8,33 postes ETP fléchés ESPÉ. A la rentrée 2014 ce seront 12,33 ETP qui seront attribués à l'ESPÉ ;
- Des heures incluses dans les services et les missions (PEMF, conseillers pédagogiques, enseignants-formateurs, inspecteurs, etc.) ;
- Tout ce qui relève de la logistique liée aux stages et à l'alternance (classes d'accueil, indemnités des tuteurs, ...) ;
- Des coûts incidents (frais de déplacement, de reprographie, etc, ...) .

Par ailleurs, les estimations des services académiques prévoient 221 ETP concernant la formation continue (dont l'académie conserve la maîtrise d'ouvrage) et l'équivalent de 30,8 postes consacrés au tutorat.

5.3. Le Conseil général

A l'origine, la mise à disposition des locaux de Bellepierre, propriété du Conseil Général, semblait acquise sous réserve de la signature d'une nouvelle convention. Si le Conseil Général demande de façon récurrente, depuis l'intégration de l'IUFM à l'Université, à récupérer ses bâtiments, cette question n'était plus d'actualité. En effet, une délégation représentant cette collectivité locale a participé aux travaux du GT3 — groupe de travail consacré aux moyens — et il était convenu que seule une surface de

bureaux, à estimer de façon conjointe par l'équipe qui instruit le dossier de la future ESPE et les services du Conseil Général, serait récupérée à court ou moyen termes.

Les informations alarmantes très récentes dont nous disposons sont loin de confirmer ces résolutions et vont dans le sens d'un désengagement total du Conseil Général à brève échéance. A cet égard, les représentants de l'Etat sont appelés à se mobiliser en faveur de l'ESPE de La Réunion afin d'aboutir à un accord maintenant la mise à disposition du site de Bellepierre, site historique à La Réunion pour avoir accueilli l'Ecole Normale puis l'IUFM et qui présente des caractéristiques lui conférant une visibilité certaine et une identité forte sur le territoire ainsi que des équipements et des investissements lourds que l'Etat et l'Université ont réalisés. Sans ce site le projet ESPE serait en péril.

Il va de soi que si aucun accord n'était trouvé avec le Conseil Général pour la conservation de ce site au bénéfice de l'ESPE, l'Université de La Réunion ne disposant d'aucune possibilité d'accueil de l'ESPE sur un autre site, une opération immobilière nouvelle en faveur de l'ESPE serait à intégrer dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020 et/ou du futur CPER. Les services immobiliers de l'Université en collaboration avec les services de l'IUFM ont dores et déjà travaillé sur un scénario dont l'estimation avoisine les 33 M€

5.4. La Région

Des bourses et accompagnements à destination des étudiants souhaitant poursuivre des cursus qui ne seront pas ouverts à La Réunion seront mis en place

SOMMAIRE DES ANNEXES : Document principal

Annexe 1 : Projet de statuts

Annexe 1 bis : Le référentiel national de compétences des enseignants

Annexe 2 : Le Schéma Global d'Offre de Formation Académique (SGOFA)

Annexe 3 : Troncs communs (cadre de réflexion)

Annexe 4 : Tronc commun modulaire

Annexe 5: La mise en stages en 2013-2014

Annexe 6 : Projet de convention stage observation et pratique accompagnée

Annexe 7 : Projet de protocole de stage observation et pratique accompagnée

Annexe 8 : Bilans 2nd degré

Annexe 9 : SGOFA de Parcours

Annexe 10 : Eléments de bilan par parcours

Annexe 11 : Bilan semestriel par blocs

Annexe 12 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours PE

Annexe 12.1 Parcours PE

Annexe 12.2 Bilan PE

Annexe 12.3 Bilan semestres PE

Annexe 12.4 Fiche navette interne PE

Annexe 12 bis (1, 2, 3 et 4) : Parcours élèves à besoins particuliers (ASH)

Annexe 12bis.1 Parcours ASH

Annexe 12bis.2 Parcours élèves à besoins particuliers (ASH)

Annexe 12bis.3 Parcours élèves à besoins particuliers (ASH)

Annexe 12bis.4 Parcours élèves à besoins particuliers (ASH)

Annexe 13 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours Lettres (CAPES et CAPLP)

Annexe 13.1 Lettres CAPES-PLP

Annexe 13.2 Bilan Lettres

Annexe 13.3 Bilan semestres Lettres

Annexe 13.4 Fiche navette interne Lettres

Annexe 14 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours créole

Annexe 14.1 Parcours créole

Annexe 14.2 Bilan créole

Annexe 14.3 Bilan semestres Créole

Annexe 14.4 Fiche navette interne Créole

Annexe 15 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours langues (Anglais, Espagnol, Allemand)

Annexe 15.1 Parcours Langues

Annexe 15.2 Bilan Langues

Annexe 15.3 Bilan semestres Langues

Annexe 15.4 Fiche navette interne Langues

Annexe 16 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours Histoire et Géographie (CAPES et CAPLP)

Annexe 16.1 Parcours Hist-Géo CAPES

Annexe 16.1bis Parcours PLP Lettres Hist-Géo

Annexe 16.2 Bilan CAPES Hist-Géo

Annexe 16.2 bis Bilan PLP Hist-Géo

Annexe 16.3 Bilan semestriel CAPES Hist-Géo

Annexe 16.3 bis Bilan semestriel PLP Hist-Géo

Annexe 16.4 Fiche navette interne Hist-Geo

Annexe 17 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours Mathématiques et Math-Sciences

Annexe 17.1 Parcours Maths Sciences.xlsx

Annexe 17.2 Bilan Maths Sciences.docx

Annexe 17.3 Bilan semestres Maths Sciences

Annexe 17.4 Fiche navette interne Math

Annexe 18 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours EPS

Annexe 18.1 Parcours EPS.xls

Annexe 18.2 Bilan EPS.docx

Annexe 18.3 Bilan semestres EPS

Annexe 18.4 Fiche navette interne EPS

Annexe 19 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours CPE

Annexe 19.1 Parcours CPE

Annexe 19.2 Bilan CPE.docx

Annexe 19.3 Bilan semestres CPE

Annexe 19.4 Fiche navette interne CPE

Annexe 20 (1, 2, 3 et 4) : Parcours encadrement EN

Annexe 20.1 Parcours Encadrement.xls

- Annexe 20.2 Bilan Encadrement
- Annexe 20.3 Bilan semestres Encadrement.xls
- Annexe 20.4 Fiche navette interne Encadrement
- Annexe 21 : (1, 2, 3 et 4) : Parcours Formation de formateurs
 - Annexe 21.1 Parcours Fo de Fo
 - Annexe 21.2 Bilan Fo de Fo
 - Annexe 21.3 Bilan semestres Fo de Fo
 - Annexe 21.4 Fiche navette interne Fo de Fo
- Annexe 22 : (1, 2, 3 et 4) : Recherche en éducation
 - Annexe 22.1 Parcours Recherche
 - Annexe 22.2 Bilan Parcours Recherche
 - Annexe 22.3 Bilan semestriel Recherche
 - Annexe 22.4 Fiche navette interne Recherche
- Annexe 23 : Module pré-pro Licence S5 - CESAME 1
- Annexe 24 : Module pré-pro Licence S6 – CESAME 2
- Annexe 25 : Les MCC (Bilan)
- Annexe 26 - Handicap - Aménagements des examens et concours
- Annexe 27 - Handicap - Les réponses de l'Université
- Annexe 28 - Equipes pédagogiques
- Annexe 29 - Demande de création d'une EA Icare
- Annexe 30 - Demande de création d'une Fédération de Recherche
- Annexe 32 - La recherche dans les parcours.docx
- Annexe 33 – Organigramme
- Annexe 34 – Budget ESPE en cours

Compléments au dossier d'accréditation

6. Réponses et compléments relatifs à l'évaluation ministérielle

L'évaluation positive du projet émanant des deux ministères est accompagnée d'une demande de trois compléments d'information. Le premier a trait aux stages concernant les étudiants qui n'ont pas pour objectif d'embrasser une carrière à l'Education Nationale, le second concerne la place des corps d'inspection au sein des parcours MEEF, tandis que le dernier point est centré sur le suivi des stages et la régulation du travail des tuteurs.

Des éléments de réponses sont apportés ci-après relativement à ces trois dimensions.

6.1 Durées et modalités des stages pour les étudiants dont le projet professionnel n'est pas l'intégration à l'Education nationale.

La philosophie générale de la réforme suppose d'ouvrir les formations des ESPE bien au delà des seuls parcours préparant aux métiers de l'Education Nationale. La création de 4 mentions ou sub-mentions sous le label MEEF, via la note ministérielle du 10 avril 2013, est venue renforcer cette orientation. Le Schéma Général d'Offre de Formation Académique tel qu'il a été présenté dans le mémoire d'accréditation, dès sa version provisoire du 28 février, répond à ces attentes en traduisant le E final de l'acronyme ESPE par des projets de parcours connexes ouvrant aux métiers de la formation, de l'insertion, du sanitaire et du médico-social, de l'accompagnement, de l'encadrement, du conseil, de l'évaluation, ...). Il est donc clair que ces publics se devront également d'être exposés à un modèle de l'alternance. Pour autant, bien que ces parcours relèvent, à ce stade de notre projet, de la Formation Continue, le degré « d'exposition au terrain » et le niveau d'expérience professionnelle sera nécessairement hétérogène d'un étudiant à l'autre. Par ailleurs, des contrastes inter-parcours sont également à prévoir sur ce versant du « rapport au terrain ». Aussi, des réponses individualisées seront mises en place afin de veiller à ce que chaque étudiant bénéficie d'une immersion suffisante dans l'environnement et les réalités professionnels du métier auquel il se destine.

Cette immersion est susceptible de prendre plusieurs formes parmi lesquelles le recours à des stages ne sera en aucun cas négligé. Les effectifs nécessairement réduits fréquentant ces « filières » constitueront un élément facilitateur de l'individualisation des cursus. Pour ne

prendre qu'un exemple, le parcours dédié à la formation de formateurs prévoit d'ores et déjà ces différentes configurations. Aussi, nous joignons à cet envoi deux extraits de la présentation détaillée dudit parcours (annexe 1) qui traitent de cette question des mises en stage et du rapport au terrain (point III.3 et le descriptif de l'UE-16).

Pour ce qui concerne les parcours MEEF plus « classiques » dont l'objectif premier consiste à préparer à une entrée dans les métiers relevant de l'éducation nationale, plusieurs cas sont à distinguer. Nous en repérons *a minima* quatre :

1° celui des étudiants pour qui l'entrée dans les métiers du professorat constituera l'objectif unique ;

2° celui des étudiants non admissibles ou non admis à l'un des concours d'enseignement qui confirmeront leur souhait de se représenter à ces épreuves de concours ;

3° celui des non admissibles ou non admis dont les résultats conduiront, après analyse, à une réorientation du projet professionnel ;

et enfin,

4° cas sans doute plus rare, celui des étudiants qui visent une certification de master avec une ouverture initiale vers des métiers autres que ceux de l'enseignement.

Les étudiants engagés dans ces parcours qui ne seront pas admis et qui choisiront de poursuivre en seconde année de master avec le projet d'une insertion professionnelle hors de l'Education Nationale, se verront offrir la possibilité de suivre un stage dont la durée correspond à ce qui est la règle dans un master à visée professionnalisante, soit 8 semaines minimum et 12 semaines maximum. Les champs qui pourraient accueillir une insertion professionnelle pour ces étudiants, à la Réunion, sont principalement ceux de la formation des adultes, du travail social et médico-social. Le suivi et l'accompagnement de ce stage s'effectueront dans le cadre d'un double tutorat, le sujet du mémoire étant en phase avec le type de stage effectué.

Il existe également une offre scolaire privée sur l'île. Pour ceux qui s'orienteraient vers ces débouchés, la durée et les modalités de stage rejoindraient alors celles des parcours d'enseignement ou de CPE.

6.2 Quels rôles sont amenés à jouer les membres des corps d'inspection dans l'organisation et la mise en œuvre des enseignements de l'ESPE

Une dynamique importante a été entreprise avec les corps d'inspection à plusieurs niveaux. Tout d'abord ils ont activement participé au travail mené au sein du Groupe de Travail n°2 (GT2) dédié aux questions de formation. Depuis le dépôt de la seconde version du mémoire d'accréditation (fin mai), ce partenariat s'est progressivement renforcé et des sessions de travail réunissant les formateurs universitaires et les corps d'inspection ont été organisées de façon concertée tant au rectorat qu'à l'université et à l'IUFM, lieu physique au sein duquel se mettra en place la future ESPE. Si quelques « résistances » initiales ont pu s'exprimer de part et d'autres (université versus académie) liées à des différences de culture et donc d'approches des formations, un véritable travail inter-culturel est en cours et porte déjà ses fruits. En voici quelques exemples. L'accueil des stagiaires et des futurs contractuels dès la mi-août est pilotée par les corps d'inspection qui y associent les responsables pédagogiques des parcours ; le principe d'une montée en puissance des interventions des personnels de l'éducation nationale dans les formations est acté ; des binômes inspecteurs/responsables pédagogiques en poste à l'université s'installent progressivement. De surcroît, une pièce majeure de cette dynamique consiste en la mise en place du pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue qui sera piloté par un membre de l'éducation nationale issu des corps d'inspection. La fiche de poste relative à la direction de ce pôle (voir annexe 2) permet de mesurer l'empan de sa mission ainsi que le rôle qu'il sera amené à jouer relativement à l'organisation et à la mise en œuvre des parcours. De surcroît, les fonctions de directeur adjoint de l'ESPE qui lui seront confiées renforceront sa position institutionnelle et marqueront la place réservée aux corps d'inspection au sein de l'ESPE. Ce responsable du pôle d'ingénierie sera par ailleurs garant des équilibres à ménager et du rôle des inspecteurs au sein de chacun des parcours. Enfin, en aucune manière le modèle de formation que nous mettons en place n'institue une partition aux cloisons étanches entre accompagnement de terrain d'une part et formation académique de l'autre. Le modèle de l'alternance nous y invite et le COSP ainsi que le CE seront particulièrement attentifs à ces questions. Les commissions pédagogiques seront également les lieux d'expression institutionnelle de tous les acteurs de la formation et les inspecteurs y joueront le rôle de référent en partenariat très étroit avec les coordonnateurs pédagogiques de chaque parcours. C'est au sein de ces commissions pédagogiques que le travail d'évaluation de la mise en place et du déroulé de chacune des formations sera mené avec pour horizon des améliorations progressives et des réaménagements des maquettes de formation. Une fois ce travail d'audit effectué, ces commissions seront amenées à faire remonter ces propositions en direction du COSP puis du CE au sein desquels la représentation des différents

personnels actifs au sein de l'ESPE garantira la mise en place d'une culture partagée entre acteurs universitaires et membres des corps d'inspection.

6.3 Le projet ne précise pas quel type d'instance de pilotage et de suivi des stages, ou bien instance de régulation du travail des tuteurs sera mise en place.

Pour rappel : le projet évoque à la page 70 le rôle de coordination que jouera le pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue. L'accent a été mis sur la dimension formation initiale.

Un pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue

L'alternance intégrative ne saurait s'envisager sans un partenariat fort entre le rectorat et la composante ESPÉ. L'organigramme de la future ESPÉ en porte les traces dans la mise en place du pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue. L'affectation de moyens par le rectorat permettant le fonctionnement de ce pôle constitue un signe fort. En septembre 2013, trois de ces emplois seront occupés par un membre des corps d'inspection et deux enseignants qui auront la charge de la mise en place et du développement du modèle de l'alternance qui suppose une relation attentive à entretenir avec les établissements d'accueil (écoles, collèges, lycées, autres, ...).

Ce pôle, placé sous la responsabilité d'un personnel d'inspection, portera des missions administratives (conventions, protocoles de mise en stage, relations des personnels des circonscriptions d'IEN et des établissements, ...) sous délégation du DAASEN et du Recteur.

Mais la mission de ce pôle ne se limitera aucunement à des aspects techniques, organisationnels ou relationnels. Le Pôle d'ingénierie, comme son nom l'indique, impulsera des propositions pédagogiques et participera aux choix relatifs aux parcours, à leur mise en œuvre et à leurs aménagements au fil des situations rencontrées au quotidien.

Ce pôle aura en charge la co-animation des parcours dédiés à la formation des enseignants.

Enfin, ses membres interviendront également en tant que formateurs au sein des cursus de formation initiale et continue.

Dans l'optique d'un bénéfice optimal au moment des différents stages (observation et pratique accompagnée) ainsi que d'une alternance intégrative réussie en seconde année de master, la constitution et la formation d'un potentiel de maîtres d'accueil (maîtres d'accueil temporaires et PEMF) vont s'amplifier. La constitution de ce vivier d'enseignants reconnus aptes à accueillir et/ou à accompagner de jeunes collègues en formation, ou lors de leur première année d'exercice, a été mise en place dès l'an passé lorsque l'IUFM a proposé de manière expérimentale un parcours de seconde année de Master, en alternance (1 jour par semaine en classe). Avec le soutien fort de l'académie et l'appui des circonscriptions d'IEN une base de données de MAT et de PEMF a été constituée. Deux paramètres principaux ont été retenus, après avis des IEN, l'expérience des enseignants sollicités et l'intérêt de l'école d'accueil à propos notamment de la dynamique de l'équipe pédagogique.

Dans le cadre du PAF 2012/2013, des moments de formation ont été proposés à ces maîtres d'accueil (annexe 3) et ces dispositifs vont s'amplifier et se développer au regard du bilan formatif des accueillants (annexe 4).

Une journée d'information est programmée dès le 3 juillet : elle regroupera l'ensemble des acteurs œuvrant au service des stages du premier degré, les porteurs de parcours MEEF, des professeurs des écoles aux maîtres d'accueil en passant par les formateurs de la future ESPE, le pôle de l'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue, les corps d'inspection, les conseillers pédagogiques, mais également les personnels de la DPEP et de la DIFOR, bref, tous ceux qui auront à agir au service de la mise en stage des étudiants de Master. Il est attendu ce jour-là plus de 300 personnes. A cette occasion un « Guide du tuteur » sera distribué à l'ensemble des participants. Sont précisées dans ce guide les missions liées à chaque type de stage. La mise en œuvre partagée des stages et l'entrée dans le modèle de l'alternance (annexe 5) leur sera présentée ainsi que le rôle et les missions de chacun et enfin, les modalités de formation des tuteurs novices (annexe 6).

Deux accueils institutionnels et pédagogiques sont prévus également pour les acteurs des parcours du second degré les mardi 13 et mercredi 14 août.

Des réunions de circonscription regroupant les maîtres d'accueil temporaire, PEMF, CPC, tous accompagnateurs des étudiants de master en situation de stage dans la circonscription et les formateurs engagés dans le suivi des mêmes stagiaires seront mises en place afin de faire vivre le « double tutorat ». La coordination, le partage des tâches, l'accord à propos des outils de suivi (portfolio éventuellement) et la stabilisation des outils d'évaluation et de leur usage seraient les points à l'ordre du jour de ces rencontres. Ce regroupement de formateurs de l'ESPE (professionnels et permanents de l'école) pourrait constituer la commission de validation du stage (cf. de nouveau annexe 6).

Annexe 1 : Extraits de la présentation du parcours Formation de formateurs (Mention PIF)

III.3 Le format du suivi des stagiaires dans leur projet professionnel et d'étude

Les stagiaires seront suivis individuellement ou par petits groupes (3 en moyenne) en « séminaire thématique ». La hauteur de ce suivi est de 5h/é sur le parcours M1-M2.

La répartition aux directeurs de mémoire se fait en début d'année après entretien avec les stagiaires et pré-définition des projets professionnels et débouchés. C'est à ce moment que les thématiques communes seront repérées et des groupes de séminaire proposés aux stagiaires et encadrants.

Le suivi du mémoire se joint au suivi du stage. L'encadrant négocie les objectifs pédagogiques avec le responsable professionnel du stage et les objets d'étude possibles avec le stagiaire.

Le suivi des notes de progression (2h/é) diffère du suivi des mémoires (3h/é). La note de progression peut prendre la forme d'un travail propédeutique ciblé (connaissance d'un terrain, revue de littérature, investigation théorique) dont la pertinence est jugée en rapport avec les objectifs pédagogiques du stage.

UE 16 : Construire la liaison entre stage et mémoire

Dans le cadre de la recherche à mener, le nécessaire rapport aux terrains professionnels s'effectuera lors du stage. Celui-ci pourra s'effectuer au sein de la structure dans laquelle l'étudiant travaille. Ceci réclamera que soient clairement repérés des moments de recueil de données permettant de documenter les hypothèses de travail en lien avec la problématisation du mémoire. La visée de recherche étant de transformer les milieux et terrains investis, la ou les questions de départ du travail pourront reprendre certaines des questions vives dans le domaine professionnel d'exercice.

Si l'ancrage sur une expérience professionnelle actuelle est obligatoire, le stage peut être en revanche rendu facultatif dans certains cas spécifiques, après étude de la situation du stagiaire et décision du responsable pédagogique de la formation. Le nombre d'heures des UE consacrées au stage et à la recherche n'est par conséquent pas affecté par l'absence de stage. Les professionnels souhaitant s'appuyer sur l'exercice quotidien de leur métier peuvent le faire sans qu'une convention de stage ne soit requise. L'essentiel du travail consistera alors, pour le stagiaire et son (ses) encadrant(s), à créer les conditions de l'adéquation de l'expérience professionnelle avec la production d'une note de progression de M1 et d'un mémoire de M2.

Lorsque le mémoire s'effectuera en deux années, la première année sera consacrée au travail de problématisation et débouchera sur des hypothèses de travail, notamment en matière de recueil des données.

L'encadrement individuel des travaux en lien avec le stage et le mémoire sera assuré conjointement par un enseignant-chercheur et un expert-formateur du domaine.

Annexe 2 - Pôle d'ingénierie dirigé par un membre des corps d'inspection

**Académie de La Réunion
Institut Universitaire de Formation des Maîtres
Future Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education**

Fiche de Poste

| | |
|----------------|---|
| NOM DU SERVICE | Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue. |
| | |

| | |
|--|---|
| Intitulé du poste : | Responsable du Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue |
| Personnels potentiellement concernés : | IEN, IEN ET/EG et IA IPR |
| Définition des missions : | <p>Conseiller et collaborateur direct du/de la futur(e) directeur/trice de l'ESPE, le/la responsable du Pôle d'ingénierie de l'alternance intégrative et de la formation continue, issu(e) des corps d'inspection de l'Education Nationale, assurera une mission d'interface entre formation académique et formation professionnelle. A ce titre, il/elle sera au cœur de la réforme de la formation des enseignants et en charge de développer la dynamique intégrative voulue par le législateur, pierre angulaire de la réforme élaborée conjointement par le MEN et le MESR.</p> <p>Directeur/(trice) adjoint(e) de l'ESPE et membre de l'équipe de direction de l'établissement, il/elle contribuera à sa mise en place et à son développement et sera associé(e) à l'ensemble de ses missions.</p> <p>Sur le versant <i>ingénierie</i> de sa fonction, il/elle aura plus spécifiquement en charge la conception (maîtrise d'ouvrage) et la mise en œuvre des modèles relatifs au développement professionnel des étudiants — puis, stagiaires — inscrits dans les parcours attachés au master MEEF.</p> <p>Le fil rouge de ses missions, loin de se limiter à des aspects administratifs, s'inscrit dans le principe d'une « intégration progressive » au milieu professionnel d'accueil, aux conditions de l'exercice du métier, à la complexité des situations d'enseignement-apprentissage et aux différentes sphères contextuelles dans lesquelles elles s'insèrent.</p> <p>Entouré d'un enseignant du premier degré et d'un enseignant du second degré, il/elle veillera également à l'opérationnalisation des différentes étapes de « mise en stage » (stage de découverte, de pratique accompagnée et en alternance) tant dans le premier que le second degrés.</p> <p>Il/elle animera l'action du pôle en impliquant les coordonnateurs des différents parcours MEEF.</p> <p>Il/elle participera à l'élaboration des maquettes de formation et au suivi des outils d'évaluation des étudiants en stage, notamment grâce à la construction d'un portfolio.</p> |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>La cohérence d'ensemble de la formation des professeurs des écoles stagiaires sera inscrite dans sa feuille de route.</p> <p>Il/elle aura également pour charge de construire et animer les relations avec les différents partenaires que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les circonscriptions d'IEN en vue de la mise en stage et du suivi par les MAT et PEMF des étudiants et des stagiaires, . Les chefs d'établissements en ce qui concerne la mise en stage en collège et lycée ; . Les corps d'inspection dans le cadre du suivi et de l'évaluation des stages. <p>Partenaire privilégié de la DIFOR, il/elle participera à l'élaboration du Plan Académique de Formation et s'impliquera dans la mise en œuvre de l'ensemble de la formation continue.</p> <p>Il/elle assumera également des fonctions de formateur et interviendra tant en formation initiale que continue dans ses domaines de compétence.</p> <p>Membre permanent du Conseil d'Ecole et du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique il/elle sera pleinement intégré(e) à la définition de la politique de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.</p> |
| <p>Profil attendu :</p> | <p>IEN, IEN ET/EG et IA IPR, le profil attendu nécessite une connaissance globale du système éducatif et de formation ainsi qu'une connaissance particulièrement fine des problématiques et contraintes liées au 1^{er} degré en conformité avec les priorités de la politique nationale d'éducation mise en œuvre.</p> |
| <p>Compétences requises :</p> | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Compétences pédagogiques, didactiques, administratives et techniques (conduite de projets) ◆ Aptitude à contextualiser ses actions ◆ Capacité à s'inscrire dans un dialogue interculturel entre différents corps et communautés éducatives ◆ Aptitude particulière à l'écoute, au dialogue et à la concertation et sens relationnel aigu ◆ Qualités managériales ◆ Solide connaissance de l'enseignement du 1er degré ◆ Connaissance du second degré ◆ Connaissance de l'environnement complexe de l'enseignement supérieur (volet Formation et volet recherche) |
| <p>Prise de fonctions</p> | <p>Ce poste est à pourvoir dès la fin du mois juin 2013 en vue de la création de l'ESPE de l'Académie de La Réunion et de la préparation de la rentrée .</p> |

| | |
|--|----------------------------|
| | Lieu, site de Bellepierre. |
|--|----------------------------|

Annexe 3 : Plan de formation des tuteurs novices premier degré – année 2012/2013

| DISPOSITIF | DEVENIR FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (TUTEURS NOVICES) : Effectif : 47 | | | DUREE : 36 2 sessions (semestre 1 et semestre 2) | |
|--|---|---|---|---|--------------------------|
| MODULE | RESP PEDAG / INTERVENANT | OBJECTIFS | CONTENU | DUREE prévue (heures) | DUREE effective (heures) |
| <ul style="list-style-type: none"> - Informations sur la maîtrise - Rôle et missions du formateur (MAT) | Joël CLANET Philippe CLAUZARD | Informer les tuteurs novices sur la maîtrise des PE. Connaître les dix compétences professionnelles pour mieux accompagner les stagiaires. | Présentation du master PE. Identifier les enjeux de la formation initiale. Présentation du référentiel. Identifier les enjeux de la formation continuée. | 6 | 4 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Négociation du contrat pédagogique - Techniques d'observation de pratiques. | Stefano BERTONE Philippe CLAUZARD | Traiter une situation de travail comme une situation d'apprentissage | Analyser les pratiques d'enseignement (dans la classe et l'établissement), identifier les difficultés Donner des grilles de lecture pour prescrire, orienter, transmettre les règles du métier | 12 | 8 |

| | | | | | |
|---|--|---|--|----|----|
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de pratiques d'enseignement - Les écrits d'observation - L'entretien d'accompagnement | <p>Liliane PELLETIER Philippe CLAUZARD</p> | <p>Mieux accompagner les stagiaires. Savoir transposer à l'écrit des observations et des conseils Maîtriser le dialogue professionnel</p> | <p>Outils de distanciation, d'observation, de prise de recul. Critique et trace écrite dans les bulletins de visite Les différents types d'entretien Passer du narratif à l'argumentatif</p> | 12 | 12 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyse plurielle des pratiques d'enseignement - Les outils de communication | <p>Liliane PELLETIER</p> | <p>Accompagner et évaluer le stagiaire dans le cadre des missions de MAT</p> | <p>L'entretien d'évaluation Savoir différencier le sujet et l'objet de l'évaluation Les outils de communication dans la dynamique évaluative</p> | 12 | 12 |

Annexe 4 : bilan de formation des tuteurs novices premier degré – année 2012/2013

Pour rappel : la formation des tuteurs novices a été organisée en deux sessions de 18 heures.

OBJECTIFS

- informer les tuteurs sur les enjeux des formations initiale et continuée (mastérisation, compétences professionnelles du stagiaire et du formateur)
- outiller les tuteurs pour mieux observer et évaluer le stagiaire (techniques d'observation de pratiques et outils de communication dans une dynamique évaluative).
- former les tuteurs à l'analyse de l'activité pour mieux accompagner les stagiaires (instruction au sosie, auto-confrontation...)
- accompagner les tuteurs dans la transformation de leur expérience d'enseignement en instrument de conseil en formation (quels gestes professionnels dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de son enseignement, quelle transposition à la situation de novice).

CONTENUS

- La notion d'accompagnement et les compétences de l'accompagnateur
- Les enjeux de la FI et de la FC
- Négociation du contrat de formation
- Techniques d'observation de pratiques : la question de la trace
- Techniques d'analyse des pratiques d'enseignement : la question de la distanciation
- Les différents types d'entretien : entretien à visée formative et à visée évaluative
- Techniques d'entretien : passer du narratif à l'argumentatif
- Outils de communication dans une dynamique évaluative : sujet et objet de l'évaluation
- Dialectique entre évaluation, rapports visite et référentiels de compétences

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Etude de cas
- Echanges de pratiques

- Travaux de groupe (jeux de rôle, analyse de séances filmées, d'entretiens enregistrés et élaboration de ressources dont grille de questionnements)
- Apports théoriques (théorie de la communication, techniques d'APP, entretien d'explicitation...)
- Présentation d'outils (fiche-action, fiche-outil, support authentique)

BILAN

Par rapport aux objectifs annoncés, les animations prévues ont toutes été réalisées. La méthodologie proposée semblait correspondre et être appréciée par le public. Les travaux de groupe ont été réalisés et constituent des ressources pour les formateurs accompagnateurs à capitaliser, mutualiser et enrichir.

L'adhésion des stagiaires a été grande tout au long des deux sessions de formation. Les témoignages des uns et des autres ont permis de donner beaucoup de consistance aux interventions. Certains stagiaires ont été de vrais moteurs sur lesquels il a été intéressant de s'appuyer. Ce dispositif de formation a amené les stagiaires à réfléchir sur la mission de formateur-accompagnateur, a permis de faire évoluer leurs attitudes et leurs pratiques dans l'observation de l'activité enseignante et dans la conduite d'entretien et au-delà, a été un lieu d'échanges entre M.A.T. Pour illustrer, ces témoignages de stagiaires :

- *« Cela peut paraître anodin, mais cette formation a permis d'échanger nos expériences avec les autres MAT. C'est une rencontre d'expériences, nécessaire pour les MAT qui sont souvent seuls ».*
- *« Les différentes modalités de cette formation, basées sur les représentations de chacun, sur l'auto-analyse des pratiques, sur les confrontations des points de vue et sur les apports théoriques multiples offrent la possibilité de trouver les solutions aux problèmes déjà rencontrés et d'aller plus loin dans ses capacités de formateur - accompagnateur ».*

- *« Je pense que la formation sur deux périodes est intervenue au bon moment. Plus tôt elle n'aurait pas eu suffisamment de « résonance ». J'ai eu des réponses aux questions que je me posais, qui vont me permettre d'approfondir ma réflexion sur ma pratique d'enseignante et de MAT. ».*

Toutes les occasions ont été bonnes pour valoriser leurs compétences, les faire avancer et gagner de la confiance et de l'estime en eux afin de leur faire adopter de nouveaux gestes professionnels.

Ce qui est particulièrement positif à relever, c'est l'engagement des stagiaires dans le travail proposé en groupe (notamment sur l'analyse de leurs entretiens enregistrés) et la qualité des productions réalisées (dont la grille de questionnements et l'inventaire des observables au regard des 10 compétences professionnelles du professeur des écoles. Pour illustrer, ces témoignages :

- *« j'ai appris à mieux repérer et utiliser des indices observés pour orienter l'entretien »*
- *« J'ai appris à prendre de la distance dans l'observation de séance »*
- *« J'ai appris à écouter davantage pour rester proche des préoccupations du stagiaire »*
- *« J'ai une vision plus claire du déroulement d'un entretien »*

Pour aller plus loin, le bilan des stagiaires fait apparaître trois types de besoins :

- une formation des M.A.T. novices dès la rentrée
- une formation complémentaire pour ces M.A.T. (niveau 2), en vue d'enrichir l'observation et approfondir la conduite d'entretien en travaillant à partir de supports enregistrés (audios et vidéos ; enregistrements personnels et anonymes) et enfin, de développer leurs compétences en matière de rédaction des bulletins de visite.
- une réflexion à engager sur l'organisation « stage de formation M.A.T, suivi des P.E.S et suivi des M2 » : mode de fonctionnement difficile à mettre en oeuvre sur le terrain

Enfin une demande d'informations a été faite sur la présentation des contenus de formation M1 et M2.

*Annexe 5 : cahier des charges des maîtres d'accueil – année
2013/2014*

| Cahier des charges des Maîtres d'accueil | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|
| | L3 | M1 | CONTRACTUELS (M2 en cours, M2) | M2 non admissibles | PES |
| Stages | En observation | 1) En observation 2) En pratique accompagnée | 1) En responsabilité groupé (en binôme sur la classe) 2) En responsabilité groupé (en binôme sur la classe) 3) En responsabilité filé (en binôme sur la classe) | 1) En responsabilité groupé (en binôme sur la classe) 2) En responsabilité groupé (en binôme sur la classe) | <i>En responsabilité totale sur l'année</i> 1) Accompagnement intensif (période 1) 2) Accompagnement filé (période 2) 3) Accompagnement différencié (période 3 et 4) |
| Périodes / Fréquences | 4 jours à déterminer | 1) du 24 octobre au 31 octobre 2013 2) du 20 au 31 janvier 2014 | 1) stage groupé 1 : du 16 septembre au 8 octobre 2013 2) stage groupé 2 : du 4 au 26 novembre 2013 3) stage filé 3 : les jeudi et vendredi : du 23 janvier au 18 mai 2014 | 1) stage groupé 1 : du 20 novembre au 17 décembre 2013 2) stage groupé 2 : du 27 janvier au 21 février 2014 | <i>En responsabilité totale sur l'année</i> |
| Visites / Rapports des tuteurs | Pas de visite | Pas de visite | Stage 1 : Tuilage une fois par semaine par le MAT 2 visites sur le stage par un autre MAT Stage 2 : Tuilage une fois par semaine par le MAT 2 visites sur le stage par un autre MAT Stage 3 : Tuilage une fois par semaine par le MAT 2 visites sur le stage par un autre MAT | Stage 1 : tuilage une fois par semaine Une visite une fois par semaine Stage 2 : tuilage une fois par semaine Une visite une fois par semaine | 1) <i>Trois visites formatives du tuteur</i> 2x3 heures d'accompagnement hors temps scolaire 1 positionnement en fin de période 1 (équipe de suivi) 2) <i>Deux visites formatives du tuteur</i> 1 visite évaluative binôme (tuteur + CPC) 1x3 heures d'accompagnement hors temps scolaire Équipe de suivi en décembre 3 et 4) <i>Une visite formative du tuteur</i> 1 visite évaluative binôme (tuteur + CPC) 1x3 heures d'accompagnement hors temps scolaire Équipe de suivi en mars et en mai. |
| Visites / Rapports des formateurs ESPE | Pas de visite | Pas de visite | Stage 1 : 1 visite d'un formateur Stage 2 : 1 visite d'un formateur Stage 3 : 1 visite si nécessaire par un formateur | Stage 1 : 1 visite d'un formateur Stage 2 : 1 visite d'un formateur Stage 3 : 1 visite si nécessaire par un formateur | Pas de visite |
| Lieux | Classe d'un enseignant volontaire | Classe du tuteur | Classe du tuteur avec changement de cycle à chaque fois | Classe du tuteur | 1) Classe du PES 2) Hors temps scolaire |
| Missions tuteurs | Recevoir des étudiants sur la base du volontariat | 1) Partage des outils professionnels 2) Aide à la prise en charge d'1 ou 2 séances | 1) Aide à l'organisation des cours 2) Partage des outils professionnels pendant le stage 3) Tuilage des contractuels 4) deux visites de deux autres contractuels | 1) Aide à l'organisation des cours 2) Partage des outils professionnels pendant le stage 3) Tuilage des M2 4) visites des M2 | 1) Accompagnement et suivi régulier 2) Analyse de pratiques 3) Aide à la préparation de classe 4) Aide à la maîtrise du référentiel de compétences PE. |
| Formations | <i>Pas de formation</i> | <i>Pas de formation</i> | <i>Formation tuteur : 210h 42 h pris en charge par l'ESPE Formation en circonscription Formation en distanciel</i> | <i>Formation tuteur : 96h Formation par les CPB</i> | <i>Pas de formation</i> Tuteurs expérimentés remplacés par ZIL lors des visites. |

Annexe 6 : Missions et modalités de suivi des stagiaires premier degré – année 2013/2014

| PUBLIC CIBLE | TUTEURS CONCERNES | MISSIONS | MODALITES DE SUIVI |
|---|---|--|--|
| <p>PES Professeurs d'école stagiaires qui ont passé l'admissibilité en octobre 2012 et admis en juin 2013</p> <p>Ils sont affectés à l'année sur des supports réservés.</p> | <p>PEMF : Professeur des écoles titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur, Professeur, Maître Formateur (CAFIPMF) et chargé de classe</p> | <p>ACCOMPAGNER / FORMER</p> <p>ASSURER LE SUIVI DES STAGIAIRES</p> <p>EVALUER</p> | <p>Chaque PEMF a en responsabilité 3 PES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>5 rencontres accompagnement PC (collectives)</u> d'accompagnement hors temps scolaire de 3 H00 dont 2 en première période, puis une sur chacune des périodes - <u>7 visites formatives</u> : dont 3 en P1, 2 en P2, 1 en P3 et 1 en P4 - <u>3 visites évaluatives</u> (bulletins d'évaluation):_ dont 1 en P2, 1 en P3, 1 en P4 <p><i>Si procédure d'aide et procédure formelle, les visites voir dispositif différencié</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>4 équipes de suivi</u> : 1 en P1 (semaine du 2/10 au 9/10/ 2013) 1 en P2 (semaine du 9/12 au 13/12/2013) 1 en P3 (semaine du 24/02 au 28/02/2013) 1 en P4 (semaine du 28/04 au 2/05/2013) |
| | <p>MAT 4 (Maîtres d'Accueil Temporaires</p> | <p>ACCOMPAGNER / FORMER</p> | <p>Chaque MAT a en responsabilité un PES :</p> |
| | <p>expérimentés et</p> | <p>ASSURER LE SUIVI DES</p> | <p>- <u>5 rencontres accompagnement (collectives)</u> d'accompagnement</p> |

| | | | |
|--|--|-------------------|--|
| | volontaires, ayant bénéficié d'une formation spécifique) | STAGIAIRES | hors temps scolaire de 3 H00 dont 2 en première période, puis une sur chacune des périodes - <u>7 visites formatives</u> : dont 3 en P1, 2 en P2, 1 en P3 et 1 en P4 - <u>3 visites évaluatives avec le CPC</u> dont 1 en P2, 1 en P3, 1 en P4 <i>Si procédure d'aide et procédure formelle, les visites voir dispositif différencié</i> |
| | CPC de circonscription | EVALUER | Evaluer les PES conjointement avec les MAT 4 : - <u>3 visites évaluatives</u> (bulletins d'évaluation): dont 1 en P2, 1 en P3, 1 en P4 <i>Si procédure d'aide et procédure formelle, les visites voir dispositif différencié.</i> |

| | | | |
|--|-----------------------|--|--|
| | <p>CP de bassins,</p> | <p>ACCOMPAGNER / FORMER</p> <p>ASSURER LE SUIVI DES STAGIAIRES</p> <p>EVALUER</p> | <p>1 en P1 (semaine du 2/10 au 9/10/ 2013) 1 en P2 (semaine du 9/12 au 13/12/2013) 1 en P3 (semaine du 24/02 au 28/02/2013) 1 en P4 (semaine du 28/04 au 2/05/2013)</p> <p>Chaque CPB a en responsabilité 5 PES :</p> <p>- <u>5 rencontres accompagnement (collectives)</u> d'accompagnement hors temps scolaire de 3 H00 dont 2 en première période, puis une sur chacune des périodes</p> <p>- <u>7 visites formatives :</u> dont 3 en P1, 2 en P2, 1 en P3 et 1 en P4</p> <p>- <u>3 visites évaluatives</u> (bulletins d'évaluation): dont 1 en P2, 1 en P3, 1 en P4</p> <p><i>Si procédure d'aide et procédure formelle, les visites voir dispositif différencié.</i></p> <p>- <u>4 équipes de suivi :</u> 1 en P1 (semaine du 2/10 au 9/10/ 2013) 1 en P2 (semaine du 9/12 au 13/12/2013) 1 en P3 (semaine du 24/02 au 28/02/2013) 1 en P4 (semaine du 28/04 au 2/05/2013)</p> |
| | <p>CPD</p> | <p>ACCOMPAGNER / FORMER</p> <p>ASSURER LE SUIVI DES STAGIAIRES</p> | <p>Chaque CPD a en responsabilité 2 PES :</p> <p>- <u>5 rencontres accompagnement (collectives)</u> d'accompagnement hors temps scolaire de 3 H00 dont 2 en première période, puis une sur chacune des périodes</p> |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | EVALUER | <p style="text-align: center;">- <u>7 visites formatives</u> :</p> <p style="text-align: center;">dont 3 en P1, 2 en P2, 1 en P3 et 1 en P4</p> <p style="text-align: center;">- <u>3 visites évaluatives</u> (bulletins d'évaluation):</p> <p style="text-align: center;">dont 1 en P2, 1 en P3, 1 en P4</p> <p style="text-align: center;"><i>Si procédure d'aide et procédure formelle, les visites voir dispositif différencié.</i></p> <p style="text-align: center;">- <u>4 équipes de suivi</u> :</p> <p style="text-align: center;">1 en P1 (semaine du 2/10 au 9/10/ 2013)</p> <p style="text-align: center;">1 en P2 (semaine du 9/12 au 13/12/2013)</p> <p style="text-align: center;">1 en P3 (semaine du 24/02 au 28/02/2013)</p> <p style="text-align: center;">1 en P4 (semaine du 28/04 au 2/05/2013)</p> |
| <p>Admissibles contractuels :</p> <p>M2 ayant réussi le concours d'admissibilité en juin 2013 et autres non M2 (étudiants ayant déjà le M2, sportifs de haut niveau, mères de trois enfants...)</p> <p>Ils sont en responsabilité en doublettes sur la classe du MAT : deux stages massés et un stage filé, un sur chaque cycle.</p> | <p>MAT 2 (Maîtres d'Accueil Temporaires volontaires, qui bénéficieront d'une formation spécifique)</p> | <p>ACCUEILLIR</p> <p>FAIRE OBSERVER</p> <p>ACCOMPAGNER/ FORMER</p> <p>ASSURER LE SUIVI DES STAGIAIRES</p> <p>EVALUER</p> | <p style="text-align: center;">Chaque MAT a en responsabilité 2 contractuels :</p> <p>-Une journée de prise de contact avant chaque stage en responsabilité</p> <p>-Trois journées de tuilage par stage pour assurer la continuité entre le MAT les stagiaires ; le second stagiaire reste sur la classe pendant que le MAT travaille avec l'autre stagiaire par demie journée</p> <p style="text-align: center;">-une journée de bilan de stage</p> <p>-deux jours visites par stage sur une autre classe pour chacun des deux stagiaires. : le jour de visite visera à observer un stagiaire par demi-journée.</p> <p style="text-align: center;">(plus visites des formateurs de l'ESPE)</p> <p>-un bilan intermédiaire avec des MAT, formateurs, contractuels et une commission de validation de stage.</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>M2 non admissibles Ils sont en responsabilité en doublettes sur la classe du MAT : deux stages massés de 4 semaines.</p> | <p>MAT 3 (Maîtres d'Accueil Temporaires volontaires pour accueillir des stagiaires dans leur classe)</p> | <p>ACCUEILLIR FAIRE OBSERVER ACCOMPAGNER/ FORMER ASSURER LE SUIVI EVALUER</p> | <p>2 stagiaires par MAT</p> <ul style="list-style-type: none"> -une journée de prise de contact avant chaque stage en responsabilité - quatre journées de tuilage par stage pour assurer la continuité entre le MAT les stagiaires ; le second stagiaire reste sur la classe pendant que le MAT travaille avec l'autre stagiaire -Deux jours visites par stage sur une autre classe pour chacun des deux stagiaires. : le jour de visite visera à observer un stagiaire par demi-journée. -une journée de bilan de stage -commission de validation de stage. |
| <p>M1 Etudiants inscrits en M1 qui seront amenés à se présenter pour l'admissibilité en mars 2014 et admission en juin 2014. Stages d'observation puis d'accompagnement en doublette sur la classe du MAT ; deux fois quinze jours</p> | <p>MAT 1 (Maîtres d'Accueil Temporaires volontaires pour accueillir des stagiaires dans leur classe)</p> | <p>ACCUEILLIR FAIRE OBSERVER ACCOMPAGNER</p> | <p>Deux stagiaires par MAT</p> <p>Stage 1 : observation, prise en main d'un petit groupe et une séance construite avec le MAT</p> <p>Stage 2 : accompagnement pour deux séances réalisées par les stagiaires en fin de première semaine, puis une demie journée en fin de stage.</p> <p>NB : le stagiaire aura un écrit à élaborer sur le premier stage en lien avec un module de formation TC1-1 entrée 3</p> <p>Une synthèse est à compléter par le stagiaire puis avec le MAT en bilan cf. document fourni dans le protocole.</p> |
| <p>L3 Etudiants inscrits en licence, souhaitant s'orienter vers des métiers de l'enseignement</p> | <p>Enseignants</p> | <p>ACCUEILLIR</p> | <p>Pas de suivi</p> |

| | | | |
|---------------------------|--|--|--|
| une semaine d'observation | | | |
| emploi avenir professeur | | | |

DOCUMENT DE TRAVAIL

7. Compléments au dossier

Onze documents sont ajoutés à ce dossier, les dix premiers sont constitués des maquettes des parcours dans leur version stabilisée définitive suite aux votes des conseils de l'université. Le onzième et dernier document présente un état récapitulatif de l'ensemble de ces maquettes, intégrant les effectifs étudiants prévisionnels, les répartitions, le suivi individualisé des étudiants ainsi que les coûts globaux en HETD. L'ensemble des documents est réuni dans un dossier intitulé « fichiers complémentaires », joint au présent mémoire.

